

Lettres

Revue éditée par l'Asselaf
pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française

L'éditorial de Philippe de Saint Robert

Dépouiller les citoyens et les États de leurs dernières libertés ?

NOUS ÉVOQUIONS, dans notre dernière livraison, le discret X^e anniversaire de la loi Toubon sur l'emploi de la langue française en France même, pour en tirer un bilan plutôt négatif, compte tenu de la nonchalance organisée des « autorités » à la faire appliquer – conséquence de sa censure partielle par le Conseil constitutionnel (à la demande d'élus socialistes qui s'étaient mis au service du groupe d'influence des « publicitaires », ces poètes de la littérature commerciale), et de la crainte des bureaucrates de Bruxelles, définitivement acquis à l'avènement d'une Europe anglophone (que nous sommes appelés à consacrer ce 29 mai).

Certains lecteurs me reprochent de ne donner que de mauvaises nouvelles et de tristes alarmes. Si nous avons suffisamment déploré l'inefficacité de la loi Toubon, l'étonnante réticence des tribunaux à l'appliquer loyalement comme s'ils craignaient de ne pas paraître dans l'air du temps, il nous faut, pour une fois, saluer une décision positive et indiscutable. Mais il aura fallu dix ans pour que les syndicats se réveillent et fassent sanctionner cette infraction majeure à la loi du 4 août 1994, selon laquelle « tout document comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions

dont la connaissance est nécessaire à celui-ci pour l'exécution de son travail doit être rédigé en français ».



Le général de Gaulle qui déclarait le 14 décembre 1965 : « Bien entendu, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant l'Europe ! l'Europe ! l'Europe ! mais cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien [...] Il n'est certes pas interdit d'imaginer qu'un jour tous les peuples de notre continent n'en feront qu'un et qu'alors il pourrait y avoir un gouvernement de l'Europe, mais il serait dérisoire de faire comme si ce jour était venu ».

premier du genre, donne enfin un encouragement sérieux aux nombreux salariés français qui subissent de plus en plus la contrainte, l'hu-

En effet, la filiale de la société américaine *General Electric Medical System* (GEMS), sise à Buc (Yvelines), vient d'être condamnée, à l'issue d'une action engagée par la CGT et la CFDT, et soutenue par la CFTC et plusieurs associations de défense et de promotion de la langue française, par le tribunal d'instance de Versailles, le 12 janvier dernier, dans les termes suivants :

« La direction de GEMS est mise en demeure de traduire immédiatement :

- les affichages des programmes informatiques ;
- les documents relatifs à la formation du personnel, de l'hygiène et de la sécurité ;
- les documents relatifs aux produits que la société fabrique ;
- dans un délai de six mois, tous les documents relatifs à tous les produits présents sur le marché. »

Comme l'a souligné Marceau Déchamps, vice-président de Défense de la langue française, ce jugement, le

(Suite en page 2.)

(Suite de l'éditorial.)

miliation et l'embarras de compétence, de devoir travailler, comme de vulgaires colonisés d'un nouveau genre, dans une langue qui n'est pas la leur.

Nous savons, et rappelons, qu'au demeurant ce combat ne vise aucunement à interdire l'usage de telle ou telle langue étrangère quand les échanges internationaux le nécessitent, mais de permettre aux salariés, en France, d'échanger, de communiquer et d'être informés dans la langue nationale qu'ils maîtrisent, conformément au droit inscrit dans notre constitution.

Je ne me réfère pas ici à notre constitution par vain exercice de rhétorique, quand on sait que l'actuel projet de « constitution européenne » se donne pour droit de prévaloir non seulement sur l'ensemble des lois nationales, mais sur les constitutions mêmes des États abusivement fédérés, quoi qu'en disent quelques propagandistes de mauvaise foi.

Qu'en serait-il alors de cette liberté fondamentale de s'exprimer et d'être informé dans sa propre langue si une certaine directive Bolkestein, du nom d'un ancien commissaire du temps de la commission Prodi, évidemment néerlandais et connu comme étant un archéolibéral européen, venait à être acceptée et mise en œuvre ?

Or, cette directive, curieusement approuvée par les deux commissaires « français » d'alors (Pascal Lamy et Michel Barnier), puis approuvée par le rapporteur du Conseil économique et social, saisi pour avis, prévoit en effet, en vue paraît-il d'une « meilleure » circulation des services, que chacun devrait être traité, dans le pays où il exerce, selon le droit de son pays d'origine.

Ce ne sont donc pas seulement les droits sociaux de chaque pays qui se trouveraient ainsi mis en concurrence avec les « moins-disants » de partout, mais toutes les politiques culturelles qui se trouveraient ainsi remises en question – dans un domaine où la « concurrence » ne peut être de nature économique – et, partant, ce qui semble avoir échappé aux commentateurs frivoles de notre comédie médiatique, les politiques linguistiques les plus élémentaires, qui ne sont tout de même pas que des sous-produits des politiques culturelles. Auquel cas, le jugement du tribunal de Versailles, que nous avons salué, aura été le chant du cygne d'une loi qui n'aurait trouvé qu'au bout de dix ans une application sérieuse.

Projet de « *Traité constitutionnel européen* »

Non possumus !

LA LANGUE FRANÇAISE est notre bien commun et notre premier lien social, celui qui préexiste à toute autre définition, à toute autre stratification d'ordre historique, social ou politique. Nous parlons français avant d'être royaliste ou républicain, avant d'être gallican ou ultramontain, de droite ou de gauche, pacifiste ou guerrier, de ceux qui croient au Ciel ou de ceux qui n'y croient pas. C'est pourquoi une association et une revue comme la nôtre a des adhérents et des lecteurs de tout bord, et c'est très bien ainsi. Tous sont pour nous égaux en dignité dans le combat pour le français.

Est-ce pour autant que la question de la langue française ne serait pas politique ? Bien sûr que si ! La langue de la cité rencontre, par définition, le domaine politique.

Elle le rencontre depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) qui nous a régis des siècles, autant que par la constitution de la V^e République (art. 2) qui s'impose à nous aujourd'hui. La défense, l'expansion, la survie du français comme langue de la cité et comme langue de tous sont à l'évidence des problèmes politiques qui doivent retenir l'attention de la cité toute entière et participer de ce fait de ses choix fondamentaux.

Dans l'affolement actuel, ceux qui hier approuvaient en catimini la directive Bolkestein, ou n'osaient s'y opposer parce qu'ils craignaient d'être mis en minorité – ce qui devrait nous signaler notre futur destin de perpétuels minoritaires dans cette Europe anglophone – la voue aujourd'hui à une néantisation toute virtuelle car, seule la Commission ayant l'initiative aux dépens du Conseil dans ce système conçu comme une synarchie qui nous rappelle de mauvais souvenirs, il est exclu que cette directive soit sérieusement « remise à plat », comme ils disent. Ce

Si nous n'avons pas vocation à intervenir dans le débat entre les partis politiques, débat situé en aval de notre objet social et ne le conditionnant donc pas, c'est à bon droit en revanche que nous participons au débat sur la nature et la nécessité d'une « politique de langue française », voire que nous déplorons trop souvent que ne soit menée aucune politique dans ce domaine. Il est donc évident que si une politique en venait à mettre en danger le français, nous manquerions à notre objet social et faillirions à notre mission si nous n'entrions pas ponctuellement mais fermement dans le champ politique pour défendre notre langue.

S'il devait être adopté, le projet de « Traité pour donner une constitution à l'Europe » qu'on propose à nos suffrages engagerait notre pays dans une voie qui rendrait difficile, dans notre pays même, le maintien de notre langue comme langue de la cité et langue de tous.

Nous en voulons pour preuve que, déjà à l'heure actuelle, la plupart des documents de l'Union ne sont disponibles dans des délais utiles qu'en version anglaise. De plus en plus souvent, ils ne sont, d'ailleurs, même plus traduits. En outre, la Commission de Bruxelles, au

La langue de l'Europe, c'est la traduction.

Umberto Eco



sont les mêmes qui nous présentaient naguère le traité de Nice comme le meilleur possible qui aujourd'hui nous demandent de le remiser, en lui trouvant, avant même qu'il ait fait ses preuves, tous les défauts, afin de lui en substituer un qui se voudrait immuable, qui serait de ce fait bien pire en maint domaine et que rien ne justifie, à moins qu'il ne s'agisse de la volonté sournoise de dépouiller les États, et donc les citoyens que nous sommes, de leurs dernières libertés.

P.S.R.

« Le repli sur l'Europe a fait le malheur de la France depuis le XVIII^e siècle »

AU COURS du XVII^e siècle, et dans la première partie du XVIII^e, la France, grâce à quelques dirigeants politiques visionnaires et à des explorateurs, chefs militaires et administrateurs audacieux et courageux, avait jeté les bases de deux vastes empires, en Inde et, surtout, en Amérique du Nord. Elle avait la chance historique d'être et de rester la première puissance des temps modernes et par là même de faire du français, pour très longtemps, la première langue internationale.

Pourtant, en quelques décennies tout fut perdu ou, plutôt, abandonné, sacrifié. Entre 1720 et 1765 environ, Paris allait perdre tour à tour l'Inde puis l'Amérique française, à partir du moment où dirigeants incompetents ou frivoles décidèrent de jouer essentiellement, voire exclusivement, la carte européenne, de tout sacrifier aux intrigues, alliances et guerres du continent. Pour couronner le tout, Paris

allait, au début du XIX^e siècle, brader la Louisiane (reprise à l'Espagne quelques années plus tôt), qui avait dix fois la superficie de l'actuel État américain de ce nom, là aussi à cause des guerres de Napoléon en Europe.



Grand roi, Louis XVI a tellement bien compris l'importance du Nouveau Continent qu'il a fait refaire une marine française, à l'abandon depuis Choiseul, pour reprendre aux Anglais la suprématie sur mer. Une fois cela acquis, Louis XVI a envoyé en Amérique un corps expéditionnaire, commandé par Rochambeau, pour vaincre ces derniers sur terre. Ce fut cette victoire française, autant politique que militaire, sur les Anglais qui rendit effective l'indépendance américaine.

Deux siècles d'efforts furent ainsi balayés et une chance historique sans précédent torpillée par la myopie et l'inculture historique.

L'ANGLETERRE ET LE GRAND LARGE

Plus sagement, plus habilement, plus audacieusement à la fois, l'Angleterre, sans se désintéresser de l'Europe, loin de là (et jouant efficacement les puissances européennes les unes contre les autres), pariait d'abord sur le grand large, renforçait et développait ses possessions en Inde et en Amérique du Nord, puis envahissait et conquérait celles de la

France qu'elle allait écarteler des deux continents et dès lors supplanter comme première puissance mondiale, préparant par là, à terme, la primauté mondiale de sa propre langue.

Il ne semble hélas pas que la classe politique française d'aujourd'hui soit sensible à ces leçons, et c'est là un euphémisme, non plus que la plupart des médias : ils s'approprient à rééditer allègrement les mêmes erreurs, tout comme ils manifestent la même myopie que jadis, à propos de l'Europe et du monde, jouant uniquement et presque frénétiquement la seule carte de la construction de l'Union européenne (y compris le sacrifice de la souveraineté), triste illustration de la célèbre image de De Gaulle, à propos de ces politiques aveugles et excités « qui sautent sur leur fauteuil comme des cabris en criant "l'Europe, l'Europe !" ». Aujourd'hui encore, Londres plus avisée et plus sage, garde deux fers au feu, l'Union européenne, certes, avec réalisme et sans euphorie, et au moins autant le grand large encore, notamment les rapports de tout ordre avec les États-Unis. et avec les grands pays d'Asie. De même, sagement et intelligemment, Londres a décidé de conserver sa devise monétaire propre.

L'ATTRAIT MORBIDE DE L'EFFACEMENT

Comment s'étonner alors de la réduction constante de l'influence politique de la France dans le monde, y compris dans « l'Europe des Vingt-cinq » et de la régression constante de la langue française, notamment dans l'Union européenne et d'abord au siège de celle-ci, à Bruxelles, comme dans l'ensemble des institutions européennes. Bref, l'Angleterre et la langue anglaise gagnent de nouveau sur tous les tableaux. Nous assistons, hélas, apparemment, au crépuscule du rôle politique de la France et du rayonnement de sa langue, de notre langue. Cela semble inscrit dans une certaine triste



mépris de leur liberté de choix, impose l'anglais aux pays tiers dans les négociations d'adhésion, y compris à ceux qui sont membres de la Francophonie !

Une intégration européenne accrue dans le sens d'un super-État européen conduirait les entreprises à diffuser encore moins en français et encore plus en anglais l'information qui les concerne (tant pis pour les petits actionnaires !), laisserait encore plus celles-ci mettre, officiellement et impunément, la maîtrise de l'anglais comme condition *sine qua non* à l'embauche, pousserait l'État français lui-même à s'exprimer de plus en plus en anglais, avec Bruxelles – ce qui se fait depuis des lustres –, avec des administrés anglophones – ce qui se fait désormais à la préfecture des Côtes-d'Armor ! – ou

(Suite en page 4.)

(Suite en page 4.)

(Suite de la page 2.)

sur internet où tous les sites ministériels se déclinent avec une inévitable version en anglais. Ne voyez là qu'un désir de servitude volontaire et non celui de faciliter l'accueil des usagers non francophones (dans ce cas, il serait statistiquement plus utile de traduire les sites publics en allemand, en italien, en portugais, en arabe, en kabyle, en serbo-croate ou en bambara).

Des associations de défense des langues nationales ainsi que des professionnels de la culture de plusieurs pays ont écrit à la convention qui a élaboré le projet de traité pour demander que, parmi cette myriade d'articles constitutionnels, l'un au moins garantisse en droit la diversité linguistique et culturelle du continent. Fin de non-recevoir sans appel.

Ladite convention a sciemment appliqué, au contraire, une politique visant à faire à court terme de l'anglais la langue commune, et bientôt unique, de l'Europe (cf articles I-12, III-280 et III-315). Par voie de conséquence, les lois de l'Union devant avoir prééminence sur les lois des États, la loi Toubon deviendrait inéluctablement caduque, pour la plus grande joie de la Commission.

En outre, au nom de la disparition des monopoles, tout établissement d'enseignement finirait par échapper à l'obligation d'enseigner dans la langue nationale, pourvu qu'il le fasse dans une langue européenne « aisément compréhensible » (du moins par les Anglophones).

Les Britanniques sont d'ailleurs si sûrs du triomphe de leur langue qu'il viennent, pour le hâter, de supprimer l'obligation faite à leurs écoliers d'apprendre une langue vivante.

Cette menace, réelle, sur le statut du français en France, entre citoyens français, risque de compromettre encore davantage le rayonnement européen et international de notre langue, de distendre, au risque de le rompre à terme, le lien privilégié que nous entretenons avec les autres peuples et les autres nations francophones qui ont la faiblesse de penser que le soleil de la France, de sa littérature, de ses arts et

(Suite de la page 3.)

logique de la myopie historique et de la démission nationale. Et on s'illusionne lamentablement sur le rôle éventuel de prétendus États-Unis d'Europe, prêts à sacrifier à cette marotte la souveraineté de la France et la place de la langue française.

LES « ÉTATS-UNIS D'EUROPE » : UNE IMMENSE ILLUSION

L'un des principaux arguments des partisans du projet de Traité constitutionnel européen tient en effet à l'avènement, à partir de ce traité et grâce à lui, d'un vaste ensemble politique, sorte d'États-Unis d'Europe, propre à faire pièce aux États-Unis et, dès lors, à écarter ou à atténuer le danger d'une seule super-puissance à prétention mondiale. Il y a là une immense et redoutable illusion. La domination des États-Unis n'est en effet pas seulement d'ordre politique, économique, technologique et militaire : le phénomène est, plus encore et surtout, d'ordre socioculturel. Or, l'américanisation, caricature de la mondialisation, ne sera nullement enrayée par une prétendue Europe politique, pas plus d'ailleurs que par une hypothétique convention internationale pour la sauvegarde de la diversité des cultures.

Le phénomène mondial d'américanisation n'a nullement été ralenti par les institutions européennes, pas plus que par le développement de l'Union européenne. Au contraire, le phénomène s'est élargi et accéléré au cours des dernières décennies, dans tous les domaines, en particulier dans la publicité, les loisirs, la presse, le cinéma et la télévision, l'édition

métiers et de sa langue les éclaire de loin. Ce serait casser la notion même de francophonie.

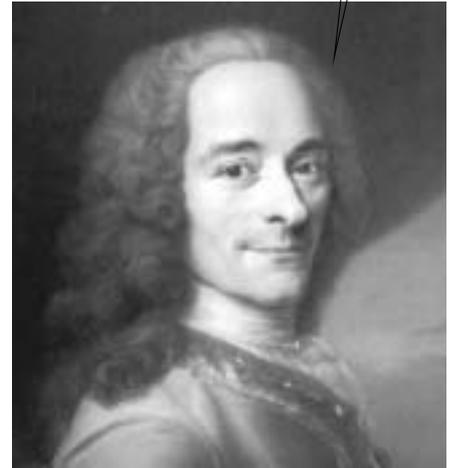
Qu'est-ce qui pousserait alors les jeunes Français autant que les jeunes issus de l'immigration, sinon à en être fiers, du moins à vouloir maîtriser une langue française reléguée chaque jour davantage à la sphère privée, une langue française en train de devenir petit à petit, dans l'espace public, *facultative* ?

Nous ne sommes en rien opposés à l'idée d'une coopération entre pays européens et, par voie de conséquence, à ce que cette coopération soit organisée au niveau communautaire. Mais nous voulons que cette Europe-là

(Suite en page 5.)

même. Ainsi, dans les pays membres de l'Union, la place des productions américaines de toute nature n'a cessé de grandir, venant immédiatement après les productions nationales, alors que la place faite aux productions des autres pays européens ne s'est pas élargie,

Ben quoi, des arpens de neige au Canada ? Je préfère travailler pour le roi de Prusse !



Voltaire, une lumière qui n'a pas toujours été aussi éclairée qu'elle le croyait...

au contraire. De même, la diffusion des revues et des journaux américains est en constante augmentation dans les pays européens. C'est vrai aussi dans l'édition : ainsi, en Italie, on traduit désormais et on édite plus d'ouvrages américains que de français, ce qui est une petite révolution. On pourrait multiplier les exemples à l'infini. Et il est à peine besoin de parler de l'enseignement des langues étrangères dans les pays de l'Union : l'anglais arrive massivement en tête dans tous les pays, de plus en plus, avec un recul parallèle des autres langues européennes, surtout le français.

Voici donc l'heure de l'Europe massivement américanisée, d'une fausse Union européenne qui sera de fait une sorte de satellite des États-Unis. Et la France, trompée par de mauvais bergers, aura perdu sur tous les tableaux : son influence politique mondiale, le rayonnement de sa langue, sa souveraineté. Quelle tragédie et quelle déchéance ! Que dirait aujourd'hui de Gaulle, lui qui avait proclamé : « Quiconque tenterait de retirer à la France la pleine maîtrise d'elle-même nous trouverait sur sa route ! »

Jean-Marc LÉGER

Que fait la directive Bolkestein ?

ON A BEAUCOUP GLOSÉ sur la directive Bolkestein. Rendons d'abord justice à cet honorable citoyen néerlandais en rappelant que son nom se prononce « bol-kès-teyne » dans sa langue d'origine et ne rime donc pas avec Frankenstein.

Naturellement, nous n'avons pas à nous prononcer dans ces colonnes sur le fait qu'une politique libérale orthodoxe est bonne en soi ou non. Cela dit, la directive en question permettrait aux prestataires de services établis dans un État membre d'opérer sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne en n'étant soumis qu'au régime de la loi de leur pays d'origine et non celui du pays où ils exercent leurs activités. Cette disposition a un effet pervers direct dans deux domaines qui intéressent la langue française : celui de l'usage public de notre langue et celui de l'exception culturelle.

Dans le premier domaine, une entreprise communautaire non française aurait ainsi parfaitement le droit de vendre dans notre pays

des produits ou des services sans en traduire en français la composition ou le mode d'emploi, puisque cette mesure – forcément – n'est pas en vigueur dans le pays où cette entreprise a son siège. La loi Toubon et les autres lois nationales de protection du consommateur ne s'appliqueraient donc plus qu'aux entreprises françaises. La même entreprise non française pourrait également embaucher des salariés français sans



Le néerlandais Frits Bolkestein, commissaire européen au marché intérieur, à la fiscalité et à l'union douanière, qui sourit sur la sellette...

sociétés françaises d'auteur (SACD, SACEM, pour ne citer qu'elles) doivent affecter 25 % des sommes provenant de la rémunération pour copie privée et la totalité des sommes non répartissables à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation des artistes. Serait-il concevable qu'une société de gestion collective puisse s'exonérer de cette obligation au seul motif qu'elle est installée à l'étranger alors même qu'elle percevrait des rémunérations au titre d'actes de copie privée localisés sur le territoire français et portant pour une part importante sur des œuvres françaises ? La concurrence serait bien faussée, M. le libéral Bolkestein !

C'est ce qui fait dire à M. Bernard Miyet, président du Directoire de la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de musique), le 29 janvier 2005, à notre confrère *Le Figaro* : « Qui peut envisager en Europe, en France, le pays des droits d'auteur, que l'on prenne le risque de fragiliser le revenu des auteurs pour le seul profit des multinationales de l'audiovisuel ou de la production musicale ? [...] Le marché intérieur européen n'existe pas dans le domaine culturel. C'est une fiction juridique. Le seul marché pertinent, en ce domaine, c'est le marché linguistique. »

On peut toujours, suite à des pressions de toute provenance, parler de remettre à plat cette directive fâcheuse, mais le principe de la libéralisation des services a été ratifié par les chefs d'État et de gouvernement (dont les nôtres) à Lisbonne en mars 2000, puis a fait l'objet d'une résolution du Parlement européen en février 2003 (A5-0026/2003). Ensuite, lors du Sommet du printemps 2004 à Bruxelles (25-26 mars), nos mêmes chefs d'État et de gouvernement ont adopté un texte qui accélère le processus de Lisbonne et dans lequel on peut lire : « [...] L'examen du projet de directive sur les services doit être une priorité absolue et respecter le calendrier envisagé ». La directive Bolkestein sur les services ne fait en outre que reprendre en les anticipant les articles III-144 à III-150 et III-209 du projet de constitution européenne. Comment se désolidariser aujourd'hui de la directive Bolkestein sans dire non demain au projet constitutionnel qui en consacre les bases ?

(Suite de la page 4.)

accepte sa propre diversité, comme nous acceptons la nôtre comme Français, comme francophones et comme citoyens du monde. Nous en sommes loin : on se gargarise de diversité, mais c'est à condition que celle-ci reste incantatoire, folklorique et sans portée.

Nous voulons une Europe tolérante, c'est-à-dire une Europe qui ne confonde pas, comme c'est le cas, une tolérance de façade et une indifférence de fond, celle-ci dissimulant une normalisation rampante, revêtue des oripeaux d'une pseudo-modernité inéluctable.

Une Europe véritablement tolérante et véritablement libre accepterait de se remettre en cause et respecterait jusqu'au scrupule la diversité, au premier chef linguistique, des nations et des peuples qui la composent.

L'Europe du « Traité constitutionnel » semble difficilement compatible avec cet idéal : n'en soyons donc pas les béni-oui-oui !

Philippe LOUBIÈRE

appliquer les dispositions linguistiques du Code du travail français (langue de travail, langue du contrat de travail, par exemple ; ce qui ne manquerait pas de poser en outre le problème de la compétence linguistique du juge en cas de conflit). On n'ose imaginer la jungle de ce libéralisme qui mettrait la langue anglaise au sein de la diversité linguistique dans la même situation que le fameux renard libre dans le poulailler libre. On en frémit !

Les activités culturelles sont, malgré leur caractère d'« exception », dans le champ d'application de la directive Bolkestein sur les services, car ce sont aussi des activités économiques. Or, pour aider la création cinématographique, par exemple, il est nécessaire de soutenir l'ensemble de la chaîne de production et d'exploitation des films, des aspects les plus créatifs aux aspects les plus techniques. Mais l'article 20 de la directive Bolkestein interdit aux États membres de conditionner des déductions fiscales ou des aides financières à l'utilisation d'un prestataire de service établi dans l'État membre ou sur le lieu d'exécution de la prestation. Cette disposition apparaît comme une nouvelle tentative de la Commission européenne de remettre en cause le principe de territorialité des aides d'État au cinéma.

En outre, la directive soulève également de grosses difficultés concernant la gestion collective des droits d'auteur. À titre d'exemple, les

C'est à lire

LA REVUE *Liaisons sociales* de février consacre trois pages à « la langue au travail », les pages 46, 47 et 48. Le lecteur pourra remarquer que la CFTC et la CGT sont qualifiés de « pionniers dans la défense du français au travail », et ce grâce à l'affaire GEMS.

La CFTC, citée six fois, est présentée comme « spécialiste de la défense des langues au travail », à travers les sections CFTC Euro-Disney et Axa-assistance.

Lire également à la page 71 de la même revue un article remarquable : « la jargonnette se soigne ».

Bonne lecture !

Jean-Loup CUISINIEZ

DERNIÈRE MINUTE : le journal *les Échos* (2 mars 2005) a consacré un long article à l'action des salariés pour l'emploi du français dans l'entreprise. Voir en ligne : http://www.lesechos.fr/info/rew_metiers/4259459.htm [NDLR].

THEATRE
MUSIQUE
DANSE

SA
CREATION INTERACTIVE
RADIO

IMAGE FIXE
TELEVISION
CINEMA

Communiqué de presse de la SACD

La Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) s'inquiète de l'effondrement de la diffusion de la fiction française sur les chaînes hertziennes nationales au cours des 10 dernières années.

À l'occasion de la présentation, ce 23 mars 2005, de *La lettre du CSA* qui publie une analyse de l'évolution de la diffusion et de la production de la fiction télévisuelle à partir des indicateurs des années 1990, 1996 et 2003, la SACD exprime sa profonde inquiétude pour la diversité de la fiction française.

La SACD a pris connaissance, avec un grand intérêt, de cette étude qui met en exergue, en dépit de la forte audience de la fiction française, l'effondrement de son volume horaire dans l'offre de programmes

des chaînes hertziennes nationales, dans un contexte de forte régression de la fiction en général.

Parmi les enseignements principaux de cette étude, la SACD s'inquiète particulièrement de :

- la baisse globale de diffusion de la fiction en général sur les chaînes hertziennes nationales entre 1990 et 2003 de près de 5000 heures ;

- la prédominance de la fiction en provenance des États-Unis ;

- l'effondrement de la fiction française qui a perdu près de 75 % de son volume de diffusion entre 1990 et 2003 ;

- la baisse de 30 % entre 1990 et 2003 des commandes d'heures de fiction ;

- l'absence de fiction française en journée.

Soucieuse de défendre le pluralisme, la diversité et la vitalité de la création francophone, la SACD déplore que l'investissement et la programmation des chaînes d'œuvres d'expression originale française s'orientent presque exclusivement vers les cases de première partie de soirée.

Elle appelle, à cet effet, de ses vœux la mise en œuvre de solutions permettant la rediffusion en journée de fictions françaises et favorisant une diversité des formats, des écritures et des horaires.

Au moment où va se mettre en place un fonds pour la création audiovisuelle innovante qui devrait encourager le financement des phases d'écriture et de développement des œuvres de fiction, la SACD espère que le Gouvernement poursuivra ses initiatives pour soutenir la création en général et la fiction en particulier.

À ce titre, la SACD considère comme une ardeente nécessité la réforme de la définition de l'œuvre audiovisuelle et son recentrage autour de la préservation de la diversité des programmes et la constitution d'un patrimoine audiovisuel.

Elle attend d'ailleurs des pouvoirs publics une relance prochaine de cette réforme qui serait un outil utile pour promouvoir la diversité et la richesse de la création contemporaine francophone.

SACD

11 bis, rue Ballu
75442 Paris cedex 09
<http://www.sacd.fr/>

Communiqué de Droit de comprendre

Le tribunal de Versailles donne raison aux salariés dans l'entreprise GEMS

Le tribunal d'instance de Versailles a rendu le 12 janvier dernier un jugement favorable aux salariés de l'entreprise GEMS. Ceux-ci réclamaient que la loi Toubon soit appliquée dans leur entreprise, en particulier dans les domaines suivants : affichage en français des programmes informatiques, documents en français relatifs à la formation du personnel, à l'hygiène et à la sécurité, et documents en français relatifs aux produits que la société met sur le marché (voir Lettre(s) n° 38). Nous ne pouvons que nous réjouir que le tribunal dans sa sagesse ait donné raison aux salariés contre une direction, américaine, désireuse d'imposer l'anglais.

LES PRINCIPALES ASSOCIATIONS de défense et de promotion de la langue française regroupées au sein de Droit de comprendre expriment leur très vive satisfaction à l'annonce de la décision que vient de rendre le tribunal d'instance de Versailles dans le litige qui oppose la section syndicale CGT à la direction de la société GEMS en ce qui concerne le droit des salariés de cette entreprise à l'emploi de la langue française dans leur vie professionnelle quotidienne.

La revendication des salariés de GEMS du droit à pouvoir travailler en français en France, soutenue par d'autres syndicats comme la CFTC et toutes les associations de défense de la langue française, illustre le refus déterminé d'un nombre croissant de

travailleurs d'être dépossédés de leur identité linguistique par quelques grands décideurs irresponsables qui se prévalent abusivement de l'ouverture et de l'internationalisation de l'économie française.

La décision rendue par le tribunal de Versailles constitue à cet égard un encouragement important à tous ceux qui, en France et en Europe, entendent lutter contre les deux logiques confondues d'hégémonie de la langue anglaise et d'abaissement des droits sociaux que la Commission de Bruxelles cherche à inscrire de façon camouflée dans son projet de Directive sur le développement du marché européen des services.

Marc FAVRE D'ÉCHALLENS

L'Algérie va rejoindre la Francophonie, peut-être dès 2005

LE MINISTRE ALGÉRIEN des Affaires étrangères, M. Abdelaziz Belkhadem, s'est exprimé à la télévision algérienne dans le courant du mois de janvier sur les grandes orientations que prendrait la diplomatie de son pays au cours de l'année. Le ministre a, en particulier, annoncé que le traité d'amitié franco-algérien serait signé dans le courant de 2005 et également que l'Algérie rejoindrait la Francophonie. Aucune indication n'a été avancée par ce dernier sur la date précise de ce second événement, mais « Nous y allons, a-t-il



M. Belkhadem, ministre algérien des Affaires étrangères et secrétaire général du FLN, reconnaît le fait francophone dans son pays.

précisé, parce qu'il s'agit d'un espace qui a beaucoup évolué, et son nouveau cadre stratégique correspond en beaucoup de points à la vision algérienne. »

Sans vouloir détailler la question de savoir qui a le plus évolué de l'Algérie ou de l'espace francophone dans ces dernières années, nous ne pouvons qu'accueillir les déclarations du chef de la diplomatie algérienne avec la plus grande satisfaction. Celles-ci accompagnent en effet la décrispation certaine des rapports entre l'État algérien et la francophonie qu'avait déjà engagée le président Bouteflika en se rendant notamment pour la première fois au Sommet francophone de Beyrouth, ou en facilitant la reprise de l'enseignement du français dans les écoles algériennes.

Un autre événement annoncé par M. Belkhadem était la tenue à Alger du prochain sommet de la Ligue arabe qui devait fêter pour l'occasion le 60^e anniversaire de sa création. Ce sommet a effectivement eu lieu en mars et, au cours de leurs travaux, les États arabes ont notamment accepté de soutenir la candidature de l'Égypte au Conseil de Sécurité des Nations unies. Rappelons que l'Égypte est elle aussi membre de l'Organisation internationale de la Francophonie et que le précédent secrétaire général de l'organisation, M. Boutros-Ghali, est un ancien ministre des Affaires étrangères de l'Égypte.

Notons en passant que M. Belkhadem a dévoilé l'essentiel de son programme au cours de l'émission hebdomadaire « Questions de l'heure » sur la chaîne 3, qui est une chaîne à vocation internationale et francophone de la télévision publique algérienne.

Ph. L.

francophone convaincu, ce dernier a affiché clairement sa volonté de réhabiliter la francophonie dans toutes ses dimensions. La réintégration de la langue française dans le système éducatif à partir de la deuxième année du cycle primaire en est la parfaite illustration. Il faut donc agir pour instaurer la pérennité de la francophonie dans les esprits, car nul ne sait ce que l'avenir politique et ses bouleversements peuvent nous réserver.

Humanisme francophone

Lettre d'un citoyen algérien

Nous reproduisons, telle que nous l'avons reçue d'un lecteur algérien qui a connu notre revue par hasard, la lettre ci-dessous. Celle-ci nous a touchés par le témoignage d'amitié qu'elle porte à notre langue, en même temps qu'elle a rappelé à notre attention que rien n'est jamais acquis ou maintenu sans effort, c'est-à-dire, au niveau des États, sans politique. Les trois langues de l'Algérie : l'arabe, le berbère et le français se réconcilient. Merci aux Algériens, comme notre lecteur, qui en sont les chevilles ouvrières.

Mais la langue française a aussi en Algérie ses adversaires, qui se « voilent », c'est le cas de le dire, derrière l'option en faveur de « la langue de l'Oncle Sam », car ils se méfient de ce que l'accès à la langue française a d'émancipateur, de libérateur et, finalement aujourd'hui enfin, d'apaisé.

J'AI APPRIS par le biais d'un ami l'existence de votre association ainsi que celle de la revue *Lettre(s)* que vous éditez, et je m'étonne qu'une aussi belle chose ne soit pas connue de plus grand monde dans un pays à forte connotation francophone comme le nôtre, l'Algérie.

Les quelques numéros de *Lettre(s)* que j'ai pu lire m'ont vraiment fait plaisir car l'enthousiasme qui vous anime pour la défense de la francophonie augure vraiment un avenir fécond pour cette culture. L'intervention de feu Léopold Sédar Senghor [cf *Lettre(s)* n° 33] m'a particulièrement subjugué de par sa richesse et son orientation humaniste.

Je comprends votre souci par rapport au devenir de la francophonie, surtout face aux visées hégémoniques de la langue anglaise. Nous sommes nombreux à le partager avec vous dans notre pays. Et, pour vous rassurer et vous encourager, je vous confirmerais que cette culture est solidement et profondément enracinée dans notre société. Nous

l'avons définitivement adoptée aux côtés de nos langues et cultures ancestrales.

Mais j'attirerais également votre attention sur les dangers qui guettent la francophonie en Algérie que sont les velléités politiques et idéologiques à réorienter ce pays vers d'autres horizons, et celui de l'Oncle Sam en est le plus privilégié. C'est pour cela qu'il faut accorder plus d'importance à la « rive sud », en lançant en continu des actions (éducatives, culturelles, etc.) afin de toujours maintenir la flamme.

Ces dernières devraient, non seulement toucher les élites de la société, mais également le plus largement possible les générations montantes chez lesquelles la francophonie est, sérieusement, en perte de vitesse. Je pense, par exemple, à la réouverture des Centres culturels français, à travers tous les départements, d'autant plus que la conjoncture politico-sécuritaire en est propice.

L'avènement au pouvoir du président Bouteflika est une aubaine à ne pas rater. En

Raymond Queneau et la langue française



DIALOGUANT, en 1962, au cours d'entretiens radiophoniques, avec Georges Charbonnier, Raymond Queneau, qui avoue ne pas aimer parler et même se méfier du langage, dans lequel il ne faut pas selon lui chercher une vérité absolue, reconnaît aussi sans vergogne : « Quand j'énonce une assertion, je m'aperçois tout de suite que l'assertion contraire est à peu près aussi intéressante, à un point où cela devient presque superstitieux chez moi » (1). Les théories qu'il a successivement défendues sur la langue et l'orthographe françaises attestent effectivement cette honnêteté dubitative ; mais au-delà de ces théories, si l'on examine un tant soit peu l'œuvre de l'écrivain, on ne perçoit aucune hésitation dans l'utilisation créative des mots.

DES THÉORIES FLUCTUANTES

En 1937, Queneau, qui n'a pas encore atteint une notoriété décisive, a néanmoins publié quatre romans – sans compter *Chêne et chien*, « roman en vers » et poème autobiographique, ni quelques traductions de l'anglais –, ce qui lui confère une certaine expérience et une certaine compétence en la matière ; fort de ces acquis, il s'appuie sur *Le Langage* de Vendryes (publié en 1921) pour énoncer quelques considérations sur les particularités de la langue française, et notamment sur « l'écart » existant entre la langue écrite et la langue parlée, cette langue parlée qui, employée dans des romans comme *Voyage au bout de la nuit* de Céline ou *Le chiendent* dudit Queneau, traduit (selon ce dernier) le plus fidèlement possible le rythme de l'émotion.

Il en arrive ainsi à prôner une « triple réforme, ou révolution », celles du vocabu-

laire, de la syntaxe et de l'orthographe, qui permettraient de faire vivre une « nouvelle langue » et une « nouvelle poésie » s'appuyant sur « la prééminence de l'oral sur l'écrit ». Avec un brin de provocation, il opte en matière orthographique pour la transcription phonétique pure et simple, et s'adonne aussitôt aux travaux pratiques :

« Mézalar, mézalar, késkon nobtyin ! Sa dvyien incrouayab, pazordinèr, ranvèrsan, sa vouzaalor indsé drôldaspê dontonrvyin pa. Onlrekonê pudutou, lfransê, amésa pudutou [...]. Épui sa né ancor ryin. Sa, sané ke demi mzur. Ifôdra ranplásé *ch* par *š* par égzamp, *gn* par *ñ*, *ou* par *w*, *an*, *in*, *on* par *ã*, *î*, *ô*, *e* par *æ* (*wver* *dã* *valeur*, *valœr*, *fêrmé* *dã* *peu*, *pœ*). Kêskô nobtyi alor ? Ébyi par égzâp : la lâg frâsêz, lé zwazo šât, sé lprîtâ, anw lavnir é la poézi, læ boer é lé zœ. » (2).



Évidemment, le caractère même de ces transcriptions montre que l'auteur ne se fait pas beaucoup d'illusions sur un « triomphe prochain de l'ortograf fonétik » (3).

Du temps passe, le « triomphe » n'a évidemment pas lieu. Queneau revient à la charge en 1955, en s'appuyant toujours sur Vendryes, mais aussi sur *Évolution et structure de la langue française* de W. von Wartburg et sur quelques articles de l'époque.

Cette fois l'argumentation recourt à l'existence d'un bilinguisme composé du français (académique) et du « néo-français » (populaire) ; le second devrait prendre le pas sur le premier, comme jadis le français prit le pas sur le latin (ce qui n'a pas empêché celui-ci de se perpétuer comme une « langue morte » particulièrement riche) (4), ou comme en Grèce la « démotique » l'a emporté sur la « catharevousa ». Voilà qui nourrit la polémique (en 1955) autour du rapport de la

C'est en écrivant qu'on devient écrivain.

RAYMOND QUENEAU

« Commission de réforme de l'orthographe soumise au Conseil supérieur de l'Éducation nationale ». Comme on peut s'y attendre de la part d'un tel connaisseur, Queneau ne tarit pas d'exemples en faveur d'une réforme (visiblement moins radicale que celle qu'il appelait en 1937) : exemples historiques (les modifications qui ont eu lieu, notamment, depuis le XVII^e siècle), comparatifs (prononciations de *examen* et *abdomen*, consonnes redoublées ou non dans *vieillotte* et *falote*, *siffler* et *persiffler*, etc.), étymologiques (*poids* qui vient de *pensum* sans *d*, *dompter* de *domitare* sans *p*, *trône* de *thronos* avec un *h* et un *o* bref etc.), littéraires, citant Ronsard (« Tu éviteras toute orthographe superflue et ne mettras aucunes lettres en tels mots si tu ne les prononces en lisant. ») et Voltaire (« L'écriture est la peinture de la voix. Plus elle est ressemblante, mieux elle est. »), enfin linguistiques (la tendance agglutinative du français parlé favorisant les plaisanteries du genre « Tontétatitotétatou » ou les coagulations publicitaires comme « Kiravi » ou « Kisétoï », et aussi la constatation que l'anglais, notamment, « a su constamment intégrer son parler dans son écrit ») (5)... À partir de là, charge aux écrivains d'élaborer une nouvelle langue, comme ont pu le faire en leur temps « Dante pour l'italien, Luther



pour l'allemand, Jnandev pour le marathe, Toulosidas pour l'hindi » (6).

Les *Entretiens avec Georges Charbonnier*, en 1962, confirment encore ces positions, avec des arguments similaires ou supplémentaires, comme celui-ci : « On prétend que le pluriel se fait en "s", mais quand on dit... je lis là... "anthologie des



jeunes auteurs"... eh bien le pluriel ne se fait pas en "s", le pluriel d'"auteur" dans ce cas, c'est "zauteur"; c'est mettre un "z" au début » (7). À son expérience d'écrivain, Queneau ajoute celle d'éditeur, avançant que nombre de jeunes auteurs (« jeune zauteur »...) lui apportent des manuscrits « constellés de fautes d'orthographe », alors que les complications orthographiques ont été inventées, affirme-t-il, par les maîtres imprimeurs pour défendre leur monopole. Et cependant, mettant en pratique son principe de doute constant, il commence à nuancer, reconnaissant, sous le feu des questions, qu'il serait difficile de mettre en application une écriture phonétique ou un complet « néo-français », que l'écrivain ne peut pas « faire le saut », qu'il est obligé de consentir un compromis, sous peine d'anarchie. D'ailleurs, « l'écrivain qui note du langage parlé fait du purisme aussi, parce que ce n'est jamais, en effet, du vrai langage parlé oral » (8).

Du temps passe encore, jusqu'en avril 1969, où dans un article de la *Nouvelle Revue française* justement intitulé « Errata », Raymond Queneau apporte des corrections à

certaines de ses assertions antérieures, en particulier sur la question du « néo-français », constatant que le « français écrit » s'est paradoxalement « renforcé », sous l'influence de la radio et de la télévision. Et d'une manière qui pourrait nous paraître surprenante, il affirme :

« Si l'orthographe se montre parfois déficiente (même chez des gens assez cultivés), si certaines expressions se propagent bien que déplaisant aux puristes, si le franglais et le langage publicitaire sont parfois menaçants, dans l'ensemble, il faut bien le dire, le français normal poursuit son cours » (9).

Un an plus tard, dans *L'Express*, il confirme les modifications de ses points de vue, les attribuant là encore au développement de la télévision : « Le français parlé courant se modèle de plus en plus sur l'écrit, et je crois que ce que les puristes n'auraient pu obtenir, les moyens audio-visuels l'imposent. Bref, c'est une déroute du néo-français » (10) ; il avance par ailleurs l'idée que la « nouvelle linguistique » est aussi un facteur de « stabilisation », et que, « si les choses persévèrent en l'état où elles sont, il se parlera – du lac Tchad aux rives du Saint-Laurent – une langue française à peu près homogène, un brin écornée, mais ayant, dans l'ensemble, repris, comme on dit, du poil de la bête » (11).

LA PRATIQUE LITTÉRAIRE

Puisse l'optimisme de Queneau (un optimisme vieux de 35 ans) rester le nôtre ! En attendant, n'oublions pas qu'il est avant tout un écrivain, et que si ses théories n'ont, de son propre aveu, pas été glorieusement vérifiées, son œuvre littéraire, en vers et en prose, est ce qui demeure de plus solide et de plus sérieux. Mézalor, diront certains, pourquoi persiste-t-il dans ces fantaisies orthographiques qui lui font écrire « essplication », « aiguesistence », « doukipudonktan », « Meussieu », « askondi », « coquetèle », « Polocilacru » etc. ? Pour le rire et le sourire, certainement. Pour relativiser l'académisme pontifiant du langage, vraisemblablement. Pour donner plus de liberté à la création et à la réception des textes, assurément. Par goût du jeu verbal et du calembour, sans aucun doute. Mais aussi et surtout pour des raisons hautement littéraires, voire existentielles.

Prenons l'exemple de « quelque chose » transformé à deux reprises au moins en « kékchose » : dans un poème de « Pour un art poétique », qui se termine par :

« ça a toujours kékchose d'extrême
un poème » (12),

Et dans un passage du roman *Saint Glinglin*, vers la fin du chapitre V (« Les touristes »), où un inconnu va venir sauver une situation de sécheresse excessive provoquée par un « chasse-nuages », une machine empêchant toute pluie :

« Et i leva la main et i montra du doigt
kékchose dans le ciel ».

Ce « kékchose », c'est l'arrivée des nuages, présentée sous forme poétique :

« Et ils virent dans le ciel tout bleu
un nuage
un petit nuage
un tout petit nuage
tout petit mais un peu sombre » (13).



Manifestement, ces deux « kékchose » ne sont pas une simple fantaisie phonético-orthographique. Ils marquent par deux fois l'instant poétique suprême, celui qui bouleverse la vie des mots, ou dans *Saint Glinglin* celle des habitants de la « Ville Natale » qui vont enfin voir arriver la pluie. C'est par la singularité orthographique que l'instant romanesque se métamorphose en instant poétique, ou que l'instant poétique devient « extrême », dans le mystère d'un mot qui prend ses distances avec la grise banalité du « quelque chose ».

Du *Chiendent* au *Vol d'Icare*, de *Chêne et chien* à *Morale élémentaire*, ce que Raymond Queneau cherche à faire avec ses licences orthographiques, c'est ce qu'il pratique de

(Suite en page 10.)



(Suite de la page 9.)

manière systématique dans ses 99 *Exercices de style* : une mise en scène du langage. Il ne s'agit pas de reproduire une « réalité » linguistique, d'imiter un oral, un parler quotidien que l'écrit, quoi qu'il en soit, ne pourra jamais fidèlement mimer, mais d'élaborer, d'une manière très méditée et très écrite, un langage littéraire érigeant les mots en véritables créations destinées à prendre corps et vie sur la page comme des personnages théâtraux sur la scène. Expérimentation, certes, comme souvent chez Queneau, mais aussi création lucide et esthétique, humaine et verbale.

Avec Raymond Queneau, la réflexion linguistique s'anime, se perd, se retrouve, s'amende, s'enrichit, sans passion dévorante, sans parti pris réducteur, avec l'intelligence de celui qui, ne cachant pas ses errements, ne s'adonne pas aux anathèmes, mais bien plutôt aux plaisirs d'un idiome dans lequel on peut mettre encore quelques espoirs. Et ce plaisir est un argument décisif en faveur d'un combat pour la langue française et son orthographe : la défendre fermement, c'est conserver la possibilité de l'écart, de la transgression, c'est lui garder suffisamment de souplesse pour que l'expressivité artistique puisse s'y épanouir, pour que la littérature soit le lieu où, par le verbe, les occupations et les préoccupations humaines prennent chair.

Jean-Pierre LONGRE



- (1) Raymond Queneau, *Entretiens avec Georges Charbonnier*, Gallimard, 1962, p. 12.
- (2) Raymond Queneau, « Écrit en 1937 », *Bâtons, chiffres et lettres*, Idées/Gallimard, 1965, p. 22-23.
- (3) *Ibid.* p. 25.
- (4) Argument de Queneau et des années 1950. Il est bien évident que la politique actuelle consistant à éliminer les langues anciennes de l'enseignement le rend caduc.
- (5) « Écrit en 1955 », *ibid.* p. 75 à 85.
- (6) *Ibid.* p. 93.
- (7) Raymond Queneau, *Entretiens avec Georges Charbonnier*, op. cit. p. 76.
- (8) *Ibid.* p. 97.
- (9) Raymond Queneau, « Errata », *La Nouvelle Revue française*, avril 1969, repris dans *Le voyage en Grèce*, Gallimard, 1973, p. 222.
- (10) Raymond Queneau, « Curieuse évolution du français moderne », *L'Express*, juin 1970, repris dans *Le voyage en Grèce*, op. cit. p. 225.
- (11) *Ibid.* p. 226.
- (12) Raymond Queneau, *Œuvres complètes I*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1989, p. 106.
- (13) Raymond Queneau, *Saint Glinglin* (1948), Gallimard, L'imaginaire, 1981, p. 189.

À frapper sans modération...

Sabrer ou sabler le champagne ?

APPRENANT par la presse son éviction en tant que présentateur du journal télévisé de 13 heures à France 2, Daniel Bilalian aurait déclaré : « Comment peut-on se comporter ainsi avec moi, alors que je n'ai commis aucune faute professionnelle et que j'ai redonné crédit à cette rédaction ? Je m'attendais à sabrer le champagne, on me sert du vinaigre. » (1)

Sabrer le champagne ? Peu de livres de référence mentionnent cette expression et pas encore le Petit Larousse illustré de 1977.

Par contre, Claude Duneton nous en donne, dès 1978, l'explication suivante :

« Beaucoup moins courante [que *sabler le champagne*] est l'expression *sabrer le champagne*, parce qu'elle se réfère à une pratique apparemment peu connue, quoique joliment spectaculaire. En effet, au lieu d'installer un suspense douteux avec le fameux bouchon en forme de cèpe qui n'en finit pas de se décoller, il existe une méthode originale de déboucher pour gens pressés. Il suffit de décrocher tranquillement un sabre de cavalerie, d'en poser la lame bien à plat sur le fil de la bouteille et de la faire glisser d'un vigoureux coup de poignet. L'extrémité du goulot casse net, emportant collerette, fil de fer et bouchon !... Il ne reste plus qu'à sabler vivement.

J'ignore d'où vient exactement ce geste de cosaque. Je croirais volontiers qu'il est né spontanément dans les caves crayeuses de Champagne au cours des célèbres pillages qui ont accompagné les diverses invasions de cette partie de la France. 1815 ? 1870 ? 1914 ?... On a le choix.

En tout cas, le champagne doit être frais. Et si par hasard vous n'avez pas un sabre sous la main lors de votre prochaine célébration, sachez qu'un fort couteau de cuisine fera parfaitement l'affaire. » (2)

L'expression, apparemment, a fait florès puisqu'elle est mentionnée par quelques dictionnaires récents de grande diffusion, avec le sens d'« ouvrir une bouteille de champagne en cassant le goulot d'un coup de sabre, de grand couteau, etc. » (3). Le livre de Michel Rachline, *La Féerie du Champagne* (4) comprend deux photographies d'une

bouteille de champagne débouchée au sabre et le titre de chaque chapitre s'accompagne d'un sabre.

L'explication cependant est rien moins que satisfaisante.

Sabrer, c'est certes frapper à coups de sabre, avec le tranchant de la lame (1680) ; par métaphore (1718) dans *sabrer une affaire*, la juger rapidement, par extension et familièrement (1798), bâcler un travail ; ou encore taillader, couper, biffer, supprimer, notamment des passages importants dans un texte.

Par contre, je ne connais aucune mention historique d'une soldatesque ennemie présente dans les caves champenoises au XIX^e siècle ou pendant la Première Guerre mondiale et qui aurait ouvert les bouteilles à coups de sabre. Ce procédé « cavalier » a, en effet, tous les défauts : perte d'une partie du vin, particules de verre restant adhérer au goulot et pouvant être ensuite ingérées par le buveur, risque d'endommager ou d'émousser le sabre. Et puis, quel rapport y a-t-il entre le fait d'ouvrir les bouteilles de cette façon et le sens de l'expression (boire le contenu des bouteilles à l'occasion d'une réjouissance) ? Enfin, l'expression ne semble pas dater du XIX^e siècle ou du début du XX^e, mais être beaucoup plus tardive.

Pourquoi alors chercher midi à quatorze heures et ne pas voir dans « sabrer » une simple substitution au verbe *sabler*, qui n'était plus compris dans l'expression *sabler le champagne* ?

Sabler, c'est d'abord « recouvrir de sable, d'une manière pulvérulente » (*sabler une allée*).

Comment ce verbe a-t-il pu être accolé au plus célèbre des vins mousseux dans la locution *sabler le champagne*, pour dire simplement boire du champagne dans une fête ou à l'occasion d'une réjouissance quelconque ?

L'explication traditionnelle veut qu'il faille prendre « sabler » dans son premier sens technique, qui est : jeter en sable, verser, couler dans un moule de sable très fin (*sabler une médaille*). Au figuré, le verbe a pris le sens de boire, avaler d'un

trait (1695), comme le moule de sable boit, avale le métal en fusion.

Sabler a donc d'abord signifié « boire d'un trait », « faire cul sec » (5), mais n'était pas réservé au champagne ni associé à une idée d'abondance : on pouvait *sabler un verre de vin* (6). *Sabler* s'utilisait pour n'importe quelle sorte de vin ou d'alcool (7).

Par extension, le verbe a rapidement signifié « boire abondamment » (8). Au milieu du XVIII^e siècle, *sabler du champagne*, c'était boire du champagne en abondance.

Litré rapporte cependant (9) une tradition des buveurs du XVIII^e siècle selon laquelle on saupoudrait préalablement de sucre fin l'intérieur de la flûte à champagne après l'avoir embuée d'un souffle. Cela faisait, paraît-il, mousser le vin davantage. De là la nécessité de le boire vite et d'un trait, avant que tout le gaz soit parti. Le sucre, en outre, adoucissait le champagne ou en masquait l'acidité occasionnelle.

Dans cette explication, « sabler » aurait alors gardé son sens premier (couvrir de « sable », ici de sucre) et se serait appliqué à la flûte elle-même (*sabler une flûte*) et non à son contenu. L'ennui est cependant qu'on ne peut embuer de la sorte le même verre qu'une seule fois (10) et qu'il est très malaisé de saupoudrer l'intérieur d'une flûte (il est plus facile de le faire d'une coupe, mais cette forme de verre n'a été utilisée que bien plus tard pour boire le champagne [11]). L'explication est, en outre, contredite par le premier sens figuré du verbe (boire d'un trait).

Après le milieu du XIX^e siècle, l'emploi de *sabler* aurait de plus en plus été réservé à l'ingestion de champagne, puis aurait perdu son idée d'abondance, d'où aujourd'hui la locution *sabler le champagne* pour dire simplement boire du champagne pour célébrer un événement (12).

Stéphane BRABANT

(1) *Le Parisien*, du 19 juin 2004.

(2) C. Duneton, *La puce à l'oreille*, p. 80 de l'édition Stock, 1978, pp. 139-140 de l'édition Balland, 2003.

(3) *Petit Larousse illustré*, éd. 1994 et sans doute plus anciennement (dans les années 1980), V^o sabre.

(4) S.I., Olivier Orban et Canard-Duchêne, 1986, 12°, 92 p.

(5) *Nouveau Larousse illustré*, V^o sabler.

(6) *Grand Larousse encyclopédique*, V^o sabler.

« La vie du langage » en deuil

En novembre dernier, s'est éteint le journaliste, linguiste et écrivain Jacques Cellard, bien connu pour la chronique « La vie du langage » qu'il a tenue de 1971 à 1985 dans les colonnes du Monde. Cet ancien instituteur est aussi l'auteur de différents ouvrages sur le français « non conventionnel », comme *Ça ne mange pas de pain qui recueille quatre cents expressions « familières ou voyoutes » de France et du Québec*.

Pour rendre hommage à ce grammairien, amoureux des mots de notre langue et lucide sur les maux qui la menacent, nous vous proposons ci-dessous un extrait d'une de ses fameuses chroniques, parue le 8 mai 1982, en page 2 s'il vous plaît du quotidien cité plus haut. À ce texte « historique », hors la date, on ne changerait pas un iota aujourd'hui.



Une politique linguistique, ça ne mange pas de pain !

LA FRANCE a-t-elle une politique linguistique ? Non, si l'on entend par « politique » un ensemble ordonné d'actions menées par l'État ou sous son impulsion tendant à modifier une situation (en l'espèce linguistique) dans un sens favorable à l'intérêt national.

L'État, dans ce domaine, n'a plus depuis longtemps que des « pratiques » linguistiques qui sont soit la poursuite routinière d'actions traditionnelles, soit des innovations sans lendemain. Ces pratiques ne sont pas globalement inutiles ni condamnables, mais leur addition ne constitue pas une politique.

Il se trouve malheureusement que ce domaine du français en France et dans le monde, en dépit de son importance, est le seul duquel la gauche soit absente depuis son arrivée au pouvoir : pas d'idées, pas d'hommes, et apparemment pas même la perception

qu'il s'agirait là d'un problème d'intérêt national. [...]

Faute d'attention préalable, le gouvernement actuel s'est placé dans l'alternative soit de ne rien faire, soit de laisser poursuivre la « politique » de ses prédécesseurs.

Il n'y a sans doute pas d'incompatibilité ni même de différences majeures entre une politique linguistique de droite et une autre de gauche. Mais ni l'une ni l'autre n'ayant jamais été définies, expliquées clairement, et mises en œuvre, les pratiques demeurent, et avec elles les fiefs d'antan.

Or, le pays ne peut pas faire l'économie d'une politique linguistique. De même que l'usage individuel de la langue est inhérent à la condition humaine, les problèmes posés par son usage collectif sont inhérents à la vie d'une communauté.

Jacques CELLARD

(7) M. Rat, *Dictionnaire des locutions françaises*, p. 350.

(8) *Dictionnaire classique Quillet* en 3 volumes, V^o sabler.

(9) É. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, V^o sabler.

(10) Quand le verre est parfaitement sec.

(11) La coupe a connu un tel succès pour servir le champagne que la locution *coupe de champagne* est demeurée pour désigner n'im-

porte quel verre de champagne que l'on se propose de boire ou d'offrir, même si celui-ci a une forme très différente. Depuis l'entre-deux-guerres, on sert aussi le champagne dans des verres tulipe ou ballons, et les flûtes, qui avaient jadis une forme en cornet, ont regagné beaucoup de chemin perdu en prenant une forme ovoïde allongée.

(12) *Grand Larousse encyclopédique*, V^o sabler.



Pourquoi veulent-ils tuer le français ?

de Bernard Lecherbonnier

L'AUTEUR, professeur à l'université de Paris-XIII, directeur de recherches en études littéraires francophones, brosse un tableau alarmant de la situation avec ce plaidoyer en faveur d'une défense active de la langue française, « langue de la République » selon l'article 2 de la Constitution.

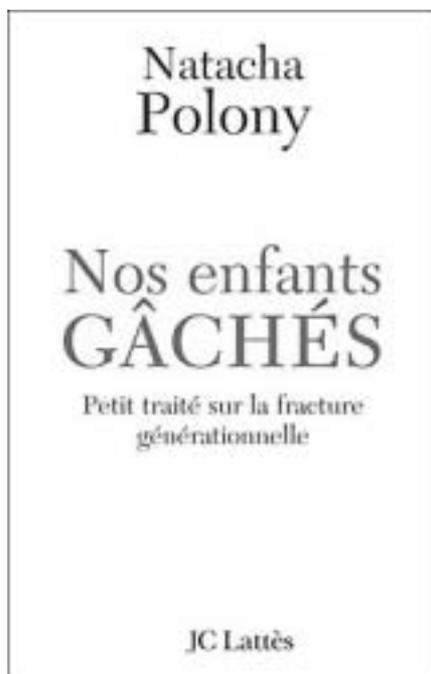
Pourquoi veulent-ils tuer le français ? Les fonctionnaires pour faire carrière, les hommes d'affaires pour gagner de l'argent, les chercheurs pour gommer leur nationalité, les politiciens par soumission aux prétendues lois du marché.

Conspiration hétéroclite, cinquième colonne composée de pédagogues libertaires qui ont programmé le massacre de la grammaire et de la littérature dans l'enseignement, d'ultralibéraux prêts à sacrifier vingt siècles de civilisation sur l'autel du profit immédiat, de régionalistes qui instrumentalisent la question de la langue pour disloquer l'unité nationale, de fédéra-

listes rêvant d'unifier l'Europe autour du seul anglais.

Le responsable d'un tel gâchis ? Le pouvoir politique qui, depuis 1995, a sacrifié la politique de la langue nationale, patiemment édiflée par ses prédécesseurs, aux impératifs économiques, aux injonctions bruxelloises, aux provocations séparatistes. Les solutions ? Elles existent : il suffit d'appliquer la loi constitutionnelle en France et les conventions internationales hors de France. Mais y a-t-il encore un pilote dans l'avion ? (1)

*



Nos enfants gâchés **Petit traité sur la fracture** **générationnelle**

de Natacha Polony

IL EXISTE aujourd'hui une fracture grandissante dans la société française, encore peu visible mais très profonde : alors que l'époque vénère la jeunesse

et ses « valeurs », toute une frange de la population pressent, sans oser le formuler, que les jeunes souffrent de lacunes graves. Les outils de transmission ont été détruits à tous les niveaux : école, langue, références morales et culturelles. Fait parmi d'autres, pour la première fois en 1999, un rapport officiel reconnaissait que plus de 15 % des élèves entrent en sixième sans savoir lire.

Mais la décrépitude du système scolaire n'est qu'un des aspects de cette crise qui touche de plus en plus les classes moyennes et les élites proclamées. Les conséquences seront bientôt visibles.

Est-il réactionnaire de soulever ce problème, de tenter de comprendre ce qu'il révèle ? La question dépasse le clivage gauche/droite, auquel on superpose l'affrontement traditionalistes-modernistes. D'un côté, un discours lénifiant, de l'autre, l'invocation incantatoire de l'autorité des maîtres et des « bonnes vieilles méthodes », sans la moindre réflexion sur les conditions de cette autorité et le contenu du savoir à transmettre.

Pourtant, c'est le destin de la société entière qui est en jeu : d'un point de vue utilitariste, cette fracture hypothèque d'abord le tissu économique. Et puis, la conception française de la démocratie repose sur l'idée d'un peuple éclairé, seul garant contre la démagogie et la tyrannie. Mais dans une société qui cultive la haine du passé, et encourage les bons consommateurs à oublier le poids des traditions, qu'advient-il de la « culture commune » ? Par idéologie, par indifférence et par soumission au cours des choses, nous mettons l'avenir en danger.

Natacha Polony a vingt-neuf ans. Agrégée de Lettres modernes, elle est chargée des pages « Éducation » au sein de l'hebdomadaire *Marianne*. Elle enseigne également la culture générale dans un établissement supérieur. (2)

*

(1) *Pourquoi veulent-ils tuer le français ?*, Bernard Lecherbonnier, Éd. Albin-Michel, mars 2005, 256 p., 16 euros / 104,96 francs.

(2) *Nos enfants gâchés*, Natacha Polony, Éd. Jean-Claude Lattès, Paris, 2005, 207 p., 18 euros / 118,08 francs.



Panoramiques

dirigé par Marc Favre d'Échallens

CE NOUVEAU NUMÉRO de *Panoramiques* (n° 69) est consacré à la langue française à l'heure de la déferlante de la mondialisation américaine et de la marchandisation de toutes les activités humaines, de la santé à la culture en passant par l'enseignement et la sécurité publique.

Le français, comme toute langue, et peut-être plus que les autres, n'est pas un simple instrument de communication mais aussi le vecteur d'une conception particulière du monde. La récente affaire irakienne a largement montré que la phrase de Malraux « La France n'est la France que quand elle porte une part de l'existence du monde » sonne toujours juste dans un monde dominé par les intérêts économiques et financiers des puissants du moment. Ce numéro démonte et dévoile la mécanique du tout-anglais et du totalitarisme de moins en moins masqué des zéloteurs de l'anglo-américain.

Comme tous les numéros de la revue *Panoramiques* fondée en 1991 par Guy Hennebelle, il est conçu comme une plate-forme de propositions diverses et

(3) *Panoramiques*, sous la direction de Marc Favre d'Échallens, Éditions Corlet et *Marianne*, 2004, 232 p., 14 euros / 91,84 francs.

ouvertes sur une langue toujours en devenir.

Ce *Panoramiques* est une arme offensive dans le combat pour la diversité linguistique, reflet de la diversité des peuples. (3)

*



L'année francophone internationale 2005

Le point sur l'espace francophone

CHAQUE ANNÉE depuis quatorze ans, cette publication fait le point sur l'espace francophone.

Elle propose un panorama de l'actualité politique, économique et culturelle d'une centaine de pays et régions, rend compte d'événements phare, s'ouvre aux idées et à la réflexion, et relate l'activité des institutions et des associations francophones.

Quarante pages de bibliographie annuellement renouvelée, un répertoire de deux cents adresses et nombre de tableaux synoptiques, graphiques, cartes, tableaux et photographies complètent ce bilan unique de la francophonie internationale. (4)

*



Le français en partage

de Christophe Traisnel

« LA FRANCOPHONIE sera subversive et imaginative ou ne sera pas » disait Boutros Boutros-Ghali en 1995.

Le français en partage se veut une introduction ludique à l'histoire du français et de la francophonie : du Serment de Strasbourg à la Charte de la Francophonie, de Victor Hugo à Léopold Sédar Senghor (en couverture), en passant par Aimé Césaire ou le général de Gaulle...

Cinq chapitres d'anecdotes permettent de cerner l'ensemble des enjeux de la francophonie et de la place du français dans le monde, en Europe... et particulièrement en France.

Préfacé par Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, l'ouvrage se veut à l'image de la francophonie contemporaine : riche en couleurs et multiculturelle. Bien illustré et bien documenté, il s'adresse aux amoureux du français, aux enseignants et à tous les francophones attachés à l'histoire de leur langue commune. (5)

*

(4) *L'année francophone internationale*, ouvrage collectif, Éditions CIDEF-AFI, Québec, 2005, 415 p., 15 euros / 98,40 francs.

(5) *Le français en partage*, Christophe Traisnel, Éditions Timée, 2004, 142 p., 13,5 euros / 88,56 francs.

Langue française et plurilinguisme en Nouvelle-Calédonie

EN 2005, la population de la Nouvelle-Calédonie approche des 300 000 habitants. Un pays toujours sous-peuplé par rapport à sa superficie (les trois-quarts de celle de la Belgique) mais qui a eu depuis trente ans une évolution démographique importante. En 1968, le territoire n'atteignait pas les 100 000 habitants.



D'après les renseignements tirés du dernier recensement, on peut considérer que plus de 97 % de la population est francophone puisque seuls 1,2 % n'a aucune connaissance du français et 1,5 % une connaissance partielle de la langue. Ce résultat a pu être obtenu grâce à la scolarisation dont profite depuis plusieurs décennies la totalité de la population.

L'évolution chronologique est, à cet effet, intéressante et révélatrice.

Avant l'arrivée des Européens, les Mélanésiens pratiquaient fréquemment entre eux plusieurs langues. La diversité linguistique du territoire (28 langues auxquelles s'ajoutaient les dialectes) imposait, à cette époque, la connaissance d'au moins deux langues, voire davantage dans les relations entre les tribus voisines qui habitaient une même région, notamment dans le cadre des échanges matrimoniaux entre clans. Aucune langue n'avait réellement de suprématie sur les autres. Il n'y avait pas de hiérarchie sur le plan linguistique.

Le pasteur Leenhardt, ethnologue et figure missionnaire marquante du début du XX^e siècle

en Nouvelle-Calédonie, essaya d'imposer, mais sans y parvenir, la langue de Houaïlou, « l'ajië », comme langue vernaculaire. Celle-ci restera, toutefois, une langue importante dans la liturgie protestante.

L'importance des colons et commerçants australiens à Nouméa, ainsi que des petits mineurs venant du continent voisin va encourager l'apprentissage et l'extension en Nouvelle-Calédonie d'un pidgin anglais. Dans les années 1860, cette *lingua franca* est davantage parlée que le français, même à Nouméa.

Le français s'imposera en fait dans l'archipel avec la colonisation. D'abord avec l'installation de colons d'origine française sur des concessions, puis par le bagne (1863) et la déportation (1871).

La généralisation de l'école publique en 1953 accélérera la connaissance de la langue française par l'ensemble des ethnies vivant en Nouvelle-Calédonie. La réalisation de grands chantiers (routes, ponts, barrage de Yaté en 1959) où se mêlaient entre elles plusieurs populations contribua aussi fortement à l'expansion du français.

Si, de nos jours, le français est une langue quasiment parlée par tous, elle n'est pas forcément la langue d'usage de l'ensemble des habitants puisqu'une part importante de la population, que l'on peut estimer à 50 %, est bilingue, c'est à dire ayant la pratique quotidienne d'une autre langue. Celle-ci peut être d'origine canaque ou d'une autre composante de la population, comme le wallisien, le futunien, le tahitien, le vietnamien, l'indonésien, le chinois, sans omettre le bichelamar pour les Vanuatais. La multiplicité des langues parlées en dehors du français n'a cependant pas permis, au contraire de ce qui se passe en Polynésie française, l'émergence d'une langue locale comprise par tous. La langue française est donc un puissant facteur d'unification et d'intégration des différentes composantes de

la population. Le phénomène d'acculturation linguistique est plus important à Nouméa que dans le reste du pays. Les nouvelles générations de Vietnamiens, d'Indonésiens, voire de Wallisiens ou de Mélanésiens, notamment les enfants dont les parents ont des langues maternelles différentes, qui vivent et travaillent à Nouméa ont, en effet, tendance pour certains à ne plus connaître leur langue d'origine. Ils viennent ainsi renforcer la composante qui ne connaît que le français.

Les chiffres révèlent que quatre langues mélanésiennes dépassent les 4 000 locuteurs. Ces quatre langues correspondent, en fait, à celles qui sont actuellement enseignées dans certains établissements scolaires. Ce sont elles qui devraient profiter du développement prévu dans le récent accord de Nouméa de mai 1998 pour l'enseignement des langues locales.

L'accord de Nouméa du 21 avril 1998 stipule, en effet, que les langues canaques sont, avec le français, des langues d'enseignement et de culture en Nouvelle-Calédonie. L'accord précise que leur place dans l'ensei-



gnement et les médias doit être accrue et faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Une recherche scientifique et un enseignement universitaire sur les langues canaques doivent être organisés. L'Institut national des langues et civilisations orientales (« *Langues-O'* ») y jouera un rôle essentiel. Pour que ces langues trouvent la place qui doit leur revenir dans l'enseignement primaire et secondaire, un effort important sera fait sur la formation des formateurs.

Une académie des langues canaques, établissement local dont le conseil d'administration sera composé de locuteurs désignés en





accord avec les autorités coutumières, sera mise en place. Elle fixera leurs règles d'usage et leur évolution.

Dans deux des trois provinces qui constituent la Nouvelle-Calédonie (le Nord et les Îles), un processus d'enseignement des langues canaques se met progressivement en place dans les classes du primaire. Dans la province Sud à majorité européenne, le processus est timide et c'est surtout l'anglais qui a la primeur et qui est enseigné en lieu et place des langues canaques. L'enseignement primaire est, en effet, de compétence provinciale. Le responsable de la chaire des langues régionales à l'université de Nouvelle-Calédonie, Jacques Vernaudon, estime qu'il est primordial d'assimiler une langue locale dès le primaire si l'on veut construire une Nouvelle-Calédonie bi-culturelle et tolérante. Il sera toujours temps d'apprendre l'anglais dans le secondaire, surtout que cette langue ne sera utilisée que par une infime minorité de la population. Il est en effet plus important de construire une Nouvelle-Calédonie en jetant des passerelles entre les populations aux cultures si différentes, afin qu'elle puissent se forger un destin commun, que d'apprendre l'anglais dès le primaire. Ce message n'est pas encore compris par tous, notamment dans la province Sud à majorité européenne.

Cet enseignement des langues régionales, loin d'affaiblir le français, devrait permettre au contraire de le consolider en permettant sa meilleure assimilation par ceux dont il n'est pas la langue d'origine ainsi que d'éviter une dérive linguistique vers l'anglais. Cette revalorisation des langues maternelles, qui existe dans certains pays africains, a entraîné une meilleure assimilation de la langue seconde, améliorant ainsi sensiblement les résultats scolaires.

Elle devrait notamment, en redonnant une certaine fierté aux langues locales, freiner une déculturation rapide des locuteurs canaques qui faisait d'eux des déracinés dans leur propre pays, ce qui est le cas dans la région de Nouméa.

D'autres langues, comme le vietnamien ou l'indonésien, sont parlées respectivement

par 1,4 % et un peu plus de 2 % de la population, mais les locuteurs qui les pratiquent sont en fait en diminution, car les nouvelles générations de Vietnamiens et d'Indonésiens connaissent souvent mal leur langue d'origine, ne voyant pas l'utilité de conserver leur héritage linguistique. Elles deviennent progressivement unilingues français. L'acculturation est très forte, surtout dans le grand Nouméa. Toutefois, pour ce qui est de la communauté wallisienne et futunienne qui représente 10 % de la population, la langue d'origine reste un facteur culturel très important et ne paraît, de ce fait, pas menacée.



Il ne faut pas méconnaître, par ailleurs, que le vocabulaire utilisé actuellement par la majorité de ceux qui parlent le français comme langue seconde peut être évalué à seulement quelques centaines de mots. C'est aussi le cas de certains unilingues français (des métis ou des petits blancs) notamment dans le Nord du pays. Ce lexique tend à s'enrichir grâce à la télévision reçue maintenant partout (deux chaînes RFO aux quelles il faut ajouter Canal Plus et depuis la fin 1999 le bouquet numérique de 15 chaînes francophones de Canal-Satellite). Mais il est encore faible, malgré la scolarisation, car la connaissance de la langue est surtout orale, ce qui aboutit d'ailleurs à la prononciation à la française de mots étrangers. Ainsi il n'est pas rare chez des commerçants en dehors de Nouméa d'entendre des clients demander du « zup » au lieu du *seven up* (le 7 ayant la forme d'un z), un paquet de cigarettes « beinson » au lieu de la prononciation *benn-sonn*, etc.

La Nouvelle-Calédonie occupe une position privilégiée dans la propagation de la

langue française dans toute cette partie du monde, d'autant plus que son environnement est essentiellement anglo-saxon.

Point de rencontre entre les cultures océanienne et européenne d'origine française, l'archipel calédonien a vocation à un grand rayonnement culturel, sans commune mesure avec son importance démographique. La mutation difficile du territoire, au cours de la dernière décennie, vers un statut politique consensuel a freiné cette évolution. Toutefois le processus en cours est prometteur :

– L'université de Nouvelle-Calédonie se développe année après année, attirant désormais des étudiants étrangers, notamment du Vanuatu. Cette université est devenue autonome depuis juin 1999. Auparavant, elle était l'une des deux sections (l'autre étant polynésienne) de l'université française du Pacifique ;

– Le Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC) accueille de plus en plus d'étudiants ou de professeurs australiens, fidjiens ou japonais, désireux de se former ou de se recycler en français ;

– Le centre culturel Jean-Marie-Tjibaou, inauguré en mai 1998, qui est la plus importante réalisation océanienne du Pacifique dans le domaine culturel (en dehors de l'Opéra de Sydney, en Australie), ne manquera pas d'avoir, dans les prochaines années, une influence dépassant les limites du Pacifique Sud ;

– Et, plus modestement, l'Alliance Champlain, association calédonienne, qui a fêté ses vingt années d'existence au mois de mars dernier et dont les objectifs (défense de l'usage du français pour les consommateurs, connaissance des cultures d'expression française, en particulier québécoise et promotion de la diversité linguistique) ont permis de faire évoluer les mentalités.

L'Alliance Champlain a ainsi obtenu parfois des résultats spectaculaires, comme l'application d'une loi de pays en janvier 2005 obligeant l'usage du français dans l'étiquetage, les modes d'emploi, les notices, etc. sur tous les produits importés.



Les outils de vérification linguistique de Microsoft 2003 imposent l'orthographe « réformée »

LA société informatique Microsoft vient de mettre en ligne, le 12 avril 2005, une mise à jour de son correcteur orthographique pour Office 2003 dans lequel elle a incorporé une « liste de corrections automatiques en fonction de la réforme de l'orthographe », selon les indications qui figurent sur la page d'accueil du site de Microsoft France.

La nouvelle aurait pu passer inaperçue puisque, depuis le début des années 90, les propagateurs de la réforme de l'orthographe en France et dans les pays francophones s'ingénient à mettre au point des correcteurs orthographiques automatiques pour un public restreint de convaincus de la nécessité de la réforme.

Il s'agit là pour les rectificateurs d'un moyen de continuer à diffuser les modifications de l'orthographe que les Français ont rejetées en force au cours de l'année 1990 et au début de l'année 1991.

On se rappelle qu'alors, pour pacifier les esprits, l'Académie française était intervenue pour indiquer que les rectifications « *n'étaient pas mises en application par voie impérative et notamment par circulaire ministérielle* » mais qu'elles étaient « *soumises à l'épreuve du temps* ».

Depuis quinze ans, donc, les rectificateurs œuvrent à répandre lesdites rectifications silencieusement, en les incorporant dans leurs propres ordinateurs. Ce qui a changé aujourd'hui c'est qu'ils sont passés à l'étape supérieure qui consiste à répandre ces rectifications dans nos ordinateurs. En effet, les rectificateurs, par un mystère qu'il importe d'éclaircir au plus tôt, ont réussi à convaincre la société Microsoft d'offrir une mise à jour de ses produits Office 2003 français où l'orthographe non rectifiée est proposée en même temps que l'ortho-

graphie rectifiée, contribuant ainsi à propager le flou tant redouté. Cette mise à jour peut être installée sur un ordinateur à partir de la page du « centre de téléchargement » de Microsoft France.

Certes, il y est écrit qu'il est possible d'installer avec la mise à jour le complément « Paramètres de vérificateur d'orthographe et de dictionnaire des synonymes français », qui selon Microsoft « permet aux utilisateurs de choisir parmi trois règles de



vérification de l'orthographe française ». Une fois ce complément installé, les utilisateurs peuvent sélectionner l'un des paramètres suivants de la réforme de l'orthographe :

– lorsque l'option « Orthographe traditionnelle » est choisie, les nouvelles orthographes sont identifiées comme incorrectes ;

– lorsque l'option « Orthographe rectifiée » est choisie, les nouvelles orthographes sont jugées correctes. Les orthographes antérieures à la réforme sont indiquées comme incorrectes ;

– lorsque l'option « Orthographe traditionnelle et rectifiée » est choisie, les deux orthographes (antérieure et postérieure à la réforme) sont identifiées comme correctes.

Il ressort de cette description que l'orthographe de la langue française

est désormais mesurée à l'aune de l'orthographe dite « nouvelle ».

En outre, la remarque ci-dessous qui accompagne ces options fait craindre que l'orthographe rectifiée ne se répande de plus en plus dans les textes que nous lirons et que nous importerons dans nos ordinateurs. En effet, si l'ajout est aujourd'hui facultatif, comment résister à l'attrait de ce qui est présenté comme un progrès (une « mise à jour ») ?

Et comment éviter que ce complément ne soit pré-installé, sans choix possible, sur les nouveaux ordinateurs et dans les versions ultérieures de Word en français ?

Voici la remarque qui nous met la puce à l'oreille : « Si vous installez les mises à jour sans installer le complément *Paramètres de vérificateur d'orthographe et de dictionnaire des synonymes français*, la règle choisie par défaut est *Orthographes traditionnelle et rectifiée* ».

Pour que le sens de l'orthographe ne s'émousse pas et que l'insécurité linguistique des utilisateurs du français n'augmente pas, il importe de ne pas accepter que nos correcteurs orthographiques insèrent à notre insu dans nos textes des rectifications faussement présentées comme étant « officiellement recommandées », ainsi qu'il est affirmé dans le document de présentation de la nouvelle orthographe.

Ce document ne mentionne pas le nom de son auteur mais donne une adresse postale en Suisse : BP 106 – CH-1680 Romont – une adresse électronique : contact@orthographe-recommandee.info. Ce document est consultable, et téléchargeable, à l'adresse suivante : <http://orthographe-recommandee.info/miniguide.pdf>.

Le français, au service des sciences

Le numéro de mars 2005 de la revue Pour la Science présente, dans sa rubrique « Point de vue », une tribune du mathématicien Laurent Lafforgue, professeur permanent à l'Institut des hautes études scientifiques, à Bures-sur-Yvette, qui a obtenu la médaille Fields en 2002.

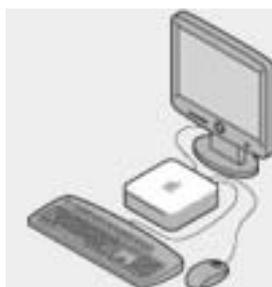
Le constat que fait l'auteur est que si l'école mathématique française continue à publier ses travaux en français, ce n'est pas parce que son prestige, grand c'est vrai, le lui permet, mais parce que c'est son attachement au français qui lui conserve ses qualités et par voie de conséquence son succès international. C'est un point de vue dont feraient bien de s'inspirer les Claude Allègre de tout poil qui ne veulent publier qu'en anglais pour le seul profit de l'hégémonie scientifique américaine. Voici les meilleurs extraits de ce texte dont l'intérêt n'a pas échappé à notre excellent confrère Pour la science.

LES SCIENCES, dont les racines sont culturelles, seront d'autant plus créatrices qu'elles seront conçues et énoncées dans une pluralité de langues de grande culture.

Les mathématiques sont quasiment la seule science où, en France, les chercheurs continuent à publier couramment leurs travaux dans notre langue. On a coutume de dire que c'est parce que l'école mathématique française occupe dans le monde une position exceptionnellement forte qu'elle peut préserver cet usage. Je suis persuadé que la relation de cause à effet est inverse : c'est dans la mesure où l'école mathématique française reste attachée au français qu'elle conserve son originalité et sa force. A contrario, les faiblesses de la France dans certaines disciplines scientifiques pourraient être liées au délaissement linguistique. Les ressorts de cette causalité appartiennent non pas à l'ordre scientifique, mais à l'ordre humain ; elles ont trait aux conditions psychologiques, morales, culturelles et spirituelles qui rendent possible la créativité scientifique.

Sur le plan psychologique, faire le choix du français signifie pour l'école française qu'elle ne se considère pas comme une quantité inéluctablement négligeable, qu'elle a la claire conscience de pouvoir faire autre chose que jouer les suiveurs et qu'elle ne se pose pas a priori en position vassale. Bref, ce choix est le signe d'une attitude combative, le contraire de l'esprit d'abandon et de renoncement. Cela vaut aussi individuellement : ainsi, pour moi, pendant de longues années de travail, une source de motivation puissante, après l'amour d'un problème difficile et la volonté de percer un peu de son mystère, était le désir d'obtenir une reconnaissance

internationale en écrivant dans ma langue, le français. Bien sûr, un esprit combatif ne garantit pas le succès, mais il est nécessaire : comme dit le proverbe chinois, les seuls combats perdus d'avance sont ceux qu'on ne livre pas.



Sur le plan moral, c'est-à-dire sur le plan des valeurs qui est plus important encore, le choix du français, ou plutôt l'attitude détachée vis-à-vis de la langue actuellement dominante dans le monde, signifie qu'on accorde plus d'importance à la recherche en elle-même qu'à sa communication. En d'autres termes, on écrit pour soi-même et pour la vérité, avant d'écrire pour être lu – l'amour de la vérité passe avant la vanité. Il ne s'agit pas de renoncer à communiquer avec les autres : la science est une aventure collective qui se poursuit de siècle en siècle, et même le plus solitaire des chercheurs dépend complètement de tout ce qu'il a appris et continue à recevoir chaque jour. Mais refuser d'accorder trop d'importance à la communication immédiate, c'est se souvenir du sens de la recherche scientifique.

Le plan culturel et spirituel est le plus difficile à saisir, le plus hasardeux. Pourtant, il est peut-être le plus important de tous, celui où il y a le plus à perdre mais aussi à gagner. La créativité scientifique est enracinée dans

la culture, dans toutes ses dimensions – linguistique et littéraire, philosophique, religieuse même. Werner Heisenberg, fils d'un professeur de grec et l'un des fondateurs de la mécanique quantique, en a témoigné dans ses écrits autobiographiques, où il insiste constamment sur l'importance de la culture générale, du rôle qu'ont joué dans sa vie de physicien ses lectures philosophiques – en particulier Platon, qu'il lisait en grec. Alors, gardons la diversité linguistique et culturelle dont se nourrit la science.

Dans notre monde industriel, nous pouvons penser que la science aussi est devenue industrielle et que nous autres scientifiques ne sommes plus que des techniciens interchangeables... Si nous pensons cela, le destin de la science française est clair : elle tendra de plus en plus à ne représenter dans la science mondiale que ce qu'autorise le poids démographique de la France, c'est-à-dire... un pour cent !

Or ce point de vue est faux, ou plutôt il ne vaut que pour ceux qui y croient. Depuis toujours, la créativité intellectuelle a été le fait d'une proportion infime de la population dans quelques lieux privilégiés. On ne peut contraindre l'esprit à souffler à nouveau dans notre pays, aussi brillant qu'ait été le passé de celui-ci ; mais une condition nécessaire est de faire résolument le choix de la singularité, de l'approfondissement de notre culture qui s'est tant distinguée au cours des siècles et dont le cœur est la langue française. Ainsi seulement garderons-nous une chance de rester ou redevenir originaux, de contribuer à la connaissance et d'être au service de l'universalité.



Nouvelle joute en perspective pour le « chevalier du subjonctif »

DE septembre 2003 à mars 2004, Luc Ferry avait organisé un débat national sur l'avenir de l'école. Une synthèse des avis, réflexions et suggestions a été présentée dans un gros ouvrage, *Le miroir du débat*, publié aux éditions Dunod.

Un petit paragraphe évoque l'apprentissage de la lecture :

« Le débat sur l'apprentissage de la lecture est d'une vigueur exceptionnelle. Il est largement conduit par les parents qui, sur la base d'expériences personnelles, s'interrogent sur la méthode globale ou semi-globale. La méthode globale est dans l'ensemble décriée. Il semble que cette méthode d'apprentissage de la lecture, même adaptée en méthode "mixte" ou "semi-globale", est un vrai écueil pour un certain nombre d'élèves qui n'arrivent pas à apprendre correctement à lire à partir de celle-ci. Un nombre important de contributeurs préconise un retour à une méthode plus syllabique, qui leur semble plus adaptée. »

Ce sont surtout les parents qui s'insurgent. Un article paru dans *Le Monde de l'éducation* du mois d'avril confirme cette constatation. Il est intitulé « Lecture : les parents préfèrent le b, a, ba ».

Devant l'opposition de certains spécialistes, M. François Fillon a chargé l'académicien Erik Orsenna et l'inspecteur général Dominique Borne d'évaluer l'efficacité des méthodes existantes. Ils doivent rendre leurs conclusions au mois de juin. On sait que l'écrivain s'est intéressé aux questions de langue française notamment dans deux ouvrages bien connus : *La grammaire est une chanson douce* (Livre de Poche, 2003) et *Les chevaliers du Subjonctif* (Stock, 2004).

Une telle évaluation a été faite de façon rigoureuse en Belgique, de 1993 à 1995, par deux universitaires, MM. Jean-Marc Braibant et François-Marie Gérard. Ceux-ci ont comparé les

résultats obtenus suivant les méthodes employées : la méthode centrée sur le *décodage*, la méthode *fonctionnelle* (c'est-à-dire *globale*), et la méthode *mixte*.

Un constat s'impose : « Les avantages d'une méthodologie d'enseignement de la lecture qui laisse une place importante à l'étude des mécanismes de décodage se manifestent clairement tant au niveau des performances moyennes qu'en termes du nombre d'élèves présentant un retard en lecture et qu'en ce qui concerne la variabilité des résultats au sein d'une classe. Les résultats d'une étude réalisée il y a dix ans par deux auteurs américains (Evans et Carr, 1985), vont étroitement dans le même sens. »

Les auteurs ont aussi constaté que, contrairement à une opinion répandue dans le milieu de l'enseignement, **en matière de bons résultats, le choix de la méthode de lecture joue un rôle plus important que l'origine sociale des élèves.**

Le compte-rendu de cette remarquable étude de trente pages, publiée sous le titre *Savoir lire : question(s) de méthodes ?* (1996), peut être consulté sur le site <http://www.ecoledemocratique.org>.

Le compte-rendu a été envoyé à MM. Erik Orsenna et Dominique Borne.

Georges DELANGLE

ET LES VERBES INTRANSITIFS, BON SANG ?

UNE PROPENSION de plus en plus marquée chez les journalistes est de transformer en transitifs certains verbes intransitifs ou employés de manière intransitive. Les verbes intransitifs sont ceux qui ne peuvent avoir de complément d'objet direct. Certes, leur construction est un peu plus compliquée que celle des verbes transitifs, surtout dans les propositions subordonnées. Il faut notamment savoir quelle préposition (*à, avant, après, avec, contre, en, dans, de, sur...*) utiliser devant le complément – pour autant qu'il y en ait un – et adapter la formulation en conséquence.

Mais l'ignorance du français le plus élémentaire fait qu'un certain nombre de journalistes se déroberont devant l'obstacle. Cela a commencé avec *débuter* : « débuter un programme, la soirée, une émission » (au lieu de *commencer*), sans doute par analogie avec un emploi familier et peu recommandable de *démarrer* (démarrer une voiture, un périple, un travail).

Puis, on a entendu de plus en plus dire : « la police a perquisitionné telle maison » ou « tels locaux » (au lieu de « dans telle maison » ou « dans tels locaux »). Ou encore que « la police ne patrouille plus telle banlieue difficile » (au lieu de « dans telle banlieue »).

Le 10 octobre 2002, un journaliste a même déclaré au Journal télévisé : « Les bandits ont tiré au *bazooka* (*sic* pour

lance-roquette) pour exploser la porte arrière du fourgon blindé » (au lieu de « faire exploser »). Avec la multiplication des agressions de ce type, cette façon de s'exprimer est devenue fréquente aujourd'hui, et ce en dépit du fait que la porte arrière d'un fourgon blindé peut difficilement exploser : c'est sans doute « démolir » qu'on veut dire.

Le 6 novembre 2004, au cours d'un match de football à Anderlecht (Bruxelles), un joueur du nom de Walter Baseggio a décoché un tir si puissant que le ballon a éclaté mais a néanmoins poursuivi sa course jusque dans le but, et l'arbitre, qui n'avait ni vu ni entendu l'éclatement, a validé le point. L'incident fit, dans le monde footballistique, beaucoup plus de bruit que l'éclatement du ballon lui-même et, en trois jours, Baseggio était devenu « le joueur qui explose (*sic !*) les ballons » (J.T. de RTL-TVI du 9.11.2004 à 19 h 37). De plus, ici aussi, on a ajouté à la faute grammaticale une faute sémantique, car *exploser* n'est pas synonyme de *éclater*. Pauvre français, malmené comme le ballon de Baseggio !

Plus récemment, (J.T. de la RTB-F du 29.1.2005 à 8 h 10) : « En finale des internationaux d'Australie, la numéro un mondiale (Lindsay Davenport) a *cafouillé* son tennis ». Et la journaliste a « bafouillé son français » ?

AFIN d'entretenir et d'améliorer notre site internet, nous faisons appel à tous nos adhérents, lecteurs et amis, pour solliciter leur concours. Si vous souhaitez nous aider pour faire du site de l'Asselaf et de *Lettre(s)* un lieu dynamique pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française, appelez-nous au 01 43 21 85 37. À l'avance, un grand merci !

• Quelqu'un l'a fait sans doute un jour, et les autres ont suivi. Chaque fois que l'adverbe *rarement* vient en début de phrase, vous voyez celle-ci ornée d'un *ne* explétif. Pourquoi ? Par mimétisme, par suivisme. Exemple, extrait d'un éditorial (15 oct. 2004) : « Rarement le choix offert aux Américains n'aura (*sic*) été aussi clair et aussi important. » Le rédacteur n'en aurait sûrement rien fait s'il avait placé *rarement* à l'intérieur et non au début de la proposition : « Le choix offert aux Américains aura été rarement aussi clair », etc. Le choix du début de phrase se justifie pleinement par un souci de qualité, mais ce *ne* avec cet adverbe est une superfluité d'invention récente alors que l'explétif est plutôt en régression là où son usage est traditionnel.

• *Le Parisien* du 23 janvier en avait diffusé un bien plus étrange : d'après ce quotidien, les dix-sept babouins que le parc zoologique de Vincennes a cédés à un parc anglais n'obéissent aux injonctions des gardiens que si elles sont prononcées en français, ce qui oblige le personnel à apprendre au moins les rudiments de notre langue ! Nous conseillons aux gardiens de venir suivre les cours de nos universités tant qu'elles sont encore francophones.

• Dans cette librairie où il y avait des centaines de cartes, j'en cherchai une de « bon anniversaire », mais je n'en trouvai que de « *happy birthday* ». Des souhaits en français ? Pourquoi pas en quechua ? Librairie encore : la

BA GATELLES & VURES

publicitaire Lysa Aëngel, à son livre *la Petite Bible du mannequin* (c'est aussi son métier, n'a-t-elle pas donné un sous-titre en anglais ? Et voici un supplément gratuit du *Monde* (31 mars-1^{er} avril) intitulé *Watch your time*. Mieux : les gazettes assurent que le prince Albert, le nouveau souverain de Monaco, bégaié quand il parle français mais non s'il s'exprime en anglais. Une information qui peut intéresser les orthophonistes.



• Plus sérieux et plus encourageant : une chronique de Benoît Hopquin (*le Monde*, 19-20 décembre 2004) nous transporte à Kharkiv, naguère Kharkov, en Ukraine, où un petit éditeur local nommé Guenadi Oulianitch est tellement « fou du français » qu'il a fait imprimer et illustrer à 180 exemplaires le roman de George Sand *Flavie*, paru en 1859 et jamais republié en France depuis 1882. « Il l'offre gratuitement, écrit le chroniqueur, à qui lui fait l'aumône d'une conversation en français. » Osons noter, sans le moindre soupçon de chauvinisme, que cette recherche, cette quête de parler français, nous l'avons nous-même observée en Russie, de la part de francophones qui n'avaient jamais vu la France.

• La féminisation se poursuit à la va comme je te pousse, cahin-caha, discordante, hybride, souvent cocasse. En voici de nouveaux échantillons, datés mais non situés, mêlant la réforme au *statu quo* en certains cas : « la substitut » (plusieurs citations ; pas encore rencontré « la substitute ») ; – « l'écrivain sud-africain Nadine Gordimer se dit surprise » (1^{er} déc. 2004) ; – « Une de ses anciens professeurs » (16 nov.) ; – « inspecteur général des musées [...], directrice du laboratoire [...], Magdeleine H. », etc. (2005) ; – « Véronique B., vérificateur en chef des [...] et directrice de [...] », etc. (12 avr. 2005) ; il ne vous a pas échappé qu'une femme est *vérificateur* et *inspecteur*, mais *directrice* ; – « N. P., arbitresse de foot » (4 avr. ; ici, humoristique) ; – « le peintre américain Agnès Martin est mort jeudi à Taos, où elle s'était retirée en 1991. Elle était âgée de 92 ans. [...] Dans les années 1950, le peintre

continuera de circuler entre New York et le Nouveau-Mexique, où elle finira par se fixer » (21 déc. 2004) ; – enfin, nous avons rencontré maintes fois « la maire », « la juge », « la ministre », « l'élue députée », etc. De même : « une des chefs, Tatiana » (24 juillet 2004). Il ne serait pas impossible que le mot *chef* soit un jour considéré comme épïcène ; pareillement pour le substantif *membre*, car on lit parfois : « une des membres [du parti, du bureau, etc.] », et l'on dit fréquemment : « cette personne est membre [du conseil, etc.] ».

• La paronymie est un redoutable complice de la faute d'orthographe. Que de fois on trouve *sensé* alors qu'il eût fallu *ensé* ! Ce fut le cas, par exemple, dans un magazine daté 10-16 oct. 2004 où le canevas d'un film programmé par TF1 décrivait un « objet sensé (*sic*) contrôler le monde ». « Bavure » comparable dans un quotidien parisien trois mois plus tôt, le 9 juillet, à propos d'un chef d'État « mis au banc (*sic*) des pays occidentaux à cause de son passé trouble ». Dans la rédaction d'un texte improvisé, le plus attentif est exposé à commettre l'impair. Tenez : « ce triste sire, au *banc* des accusés, sera demain au *ban* de la société » ; la faute, pour qui n'est pas prévenu, hors les professionnels, sera presque immanquable... et réjouira les militants de l'unification de l'orthographe !

• Ce propos m'a été dicté par le hasard d'une lecture, celle d'un poème de Victor Margueritte, « Gloire, Natalité... », dans ses *Nocturnes* (Flammarion, 1938), dont l'antépénultième alexandrin, qui est ternaire, se termine ainsi : « Galons et croix... Ouvrez le banc ! » *Sic*... Il s'agit évidemment, non d'un *banc* pour s'asseoir, mais du *ban*, roulement de tambour dans une solennité. Victor Margueritte (1866-1942), une des grandes plumes de son temps, est trop oublié, injustement ; il a été exclu des pages du Petit Larousse comme il avait été radié d'un ordre national pour avoir publié *la Garçonne* (1922), roman banal, bénin, jugé alors immoral, mais dont il se vendit 658 000 exemplaires, joué ensuite au théâtre, et comme il semble ignoré de la Journée de la femme, bien qu'il ait publié une douzaine de livres, d'une langue agréable, limpide, en faveur de l'émancipation féminine. Bagatelle ou bavure ?

• Et derechef le « ban / banc » : en 1939, l'auteur republie ses *Nocturnes* avec ses poèmes antérieurs sous le titre *In memoriam*, recueil définitif dédié à sa femme morte un an plus tôt, la comédienne Madeleine Acézat, en littérature Sylvestre Boix (1879-1938). Or, dans cette réimpression, le fâcheux « banc » a survécu. Victor Margueritte dictait alors ses textes et ne les corrigeait pas lui-même : depuis plusieurs années il était aveugle.



Revue éditée par l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (ASSELAF)

Nouvelle adresse :
22, rue François-Miron, 75004 Paris

Courriel : asselaf@wanadoo.fr
Site : www.asselaf.org

Directeur de la publication
Philippe de Saint Robert

Rédacteur en chef
Philippe Loubière

Comité de rédaction
P.-V. Berthier – Jacques Bouchet –
Bernard Thibault – Eugène Simongiovanni

Impression
Imprimerie Simon – 25290 Ornans
Numéro de commission paritaire : 73426

Prix du numéro : 5 euros
Abonnement annuel : 20 euros
(10 euros pour les adhérents)
Abonnement de soutien : 30 euros
(minimum)

(À remplir ou à recopier sur papier libre et à retourner à l'Asselaf : 22, rue François-Miron, 75004 Paris)

L'Asselaf est une association d'intérêt général ; le montant des dons et cotisations qui lui sont versés est déductible de la déclaration de revenus des adhérents (mais non des simples abonnés). Un reçu fiscal est ainsi envoyé automatiquement chaque année à chaque adhérent ou donateur.

Je soussigné(e) (PRÉNOM, NOM).....

Né(e) le.....

Adresse.....

Téléphone.....

Profession.....

Courriel (adresse électronique).....

OPTIONS POSSIBLES

OPTIONS RETENUES

- Déclare souscrire (ou renouveler) un abonnement annuel à la revue Lettre(s) ;

Tarifs. – Abonnement sans adhésion.....	20 euros (131,19 F)
Abonnement complémentaire de l'adhésion.....	10 euros (65,60 F)
Abonnement de soutien.....	30 euros (196,79 F)
	(minimum)	

- et adhérer (ou renouveler mon adhésion) pour un an à l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française.

+

Tarifs. – Membres actifs.....	30 euros (196,79 F)
Membres étudiants, collégiens, lycéens, chômeurs.....	10 euros (65,60 F)
Membres bienfaiteurs.....	60 euros (393,57 F)
	(minimum)	

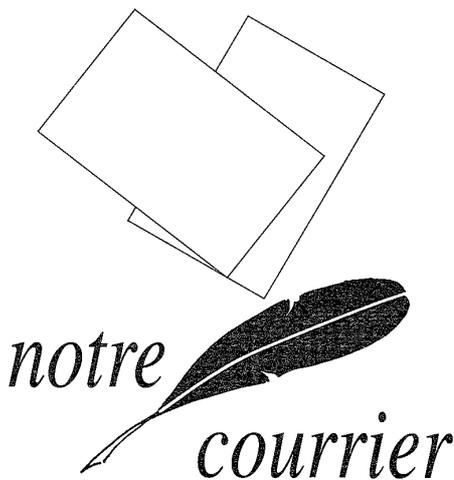
TOTAL : =

(Hors tarifs de soutien ou tarifs sociaux, le montant normal correspondant à l'abonnement et à l'adhésion est donc de 40 euros, soit 262,38 F, par an).

Ci-joint un chèque bancaire ou postal, correspondant aux options retenues, rédigé à l'ordre de l'Asselaf.

À....., le.....

Signature :



Ne parlez pas de malheure !

À la commission d'accès aux documents administratifs, Madame X signe « la rapporteure » ! À quand la porteuse de pain et pourquoi pas l'instituteure ?

Bernard Poirrez
90 Rougement-le-Château

C'est, vous avez raison de le railler, une belle absurdité. La terminaison *-eur* s'applique aux noms masculins (*bonheur, faiseur*) comme aux noms féminins (*blancheur, sœur*), en faisant ainsi parfois de certains noms des mots épiciens. Rappelons que Boileau écrit « une auteur » au vers 464 de la *Satire X* (voir *Lettre(s)* n° 38, pp. 15-46).

Alors, pourquoi pas une *rapporteur* lorsque le titulaire de la fonction est une femme ? La loi cependant ne prévoit de féminisation que pour les noms de métier et non pour les noms de fonction.

Cette *rapporteur* méconnaîtrait-elle donc à la fois l'art poétique et l'esprit des lois... ?

Essai transformé

J'ai l'honneur de vous informer que je renouvelle adhésion et abonnement.

L'anglo-américain submerge tout. Ne formons pas un club de nostalgiques poussiéreux, mais la France devient un land de l'European Union !

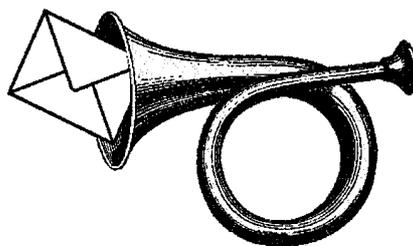
Chateaubriand se serait-il trompé lorsqu'il écrivait : « l'antique patrimoine des rois très-chrétiens ne peut être divisé. Il ne périra point ce royaume que Rome expirante enfanta au milieu de ses ruines comme un dernier essai de sa grandeur » ?

Christian Schmuck
78 Maisons-Laffitte

Honni soit qui mal y pense !

Le dernier numéro de *Lettre(s)* m'a apporté sa bouffée d'air bien français, habituelle, mais aussi, hélas, de tristes sujets de réflexion, bien résumés dans l'éditorial. Comme vous, je regrette l'absence d'une réelle volonté politique destinée à sauvegarder notre langue, sauvegarde qui devrait commencer au sein du Ministère de l'Éducation nationale !

Très attaché à mes racines provinciales, la Basse-Normandie, j'ai hérité de ma famille d'être anglophone et anglophile. Au cours de ma carrière professionnelle, j'ai même été président d'une société londonienne, filiale d'une société familiale française dont j'étais administrateur.



Ces deux caractéristiques m'ont conduit à condamner l'utilisation d'un jargon franco-anglais dans notre langage courant et à apprécier le courage civique de ceux que, grâce au duc Guillaume, je considère comme nos cousins. Ainsi, je me situe à l'opposé de la plupart de nos compatriotes qui utilisent abusivement des termes anglais (en leur prêtant souvent une signification qu'ils n'ont pas), et qui haïssent les Anglais !!!

Ces considérations m'ont amené à rejoindre votre association qui mène un combat dont j'aimerais bien qu'il ne devienne pas un combat d'arrière-garde.

Jean-Alexis Pernelle
92 Colombes

Pour une facilitation de l'enseignement ?

Je lis toujours avec intérêt notre revue, mais si l'on voulait, on relèverait tous les jours des fautes énormes là où il ne devrait vraiment pas y en avoir.

Dans *Le Progrès*, par exemple, on cite le discours du ministre Aliot-Marie selon qui « la France peut être le facilitateur ». Ou, plus grave, à la radio : « inatteignables » : je pense qu'inaccessibles n'aurait pas été plus mauvais...

Dans un livre d'anglais de seconde : « indénombrables » (sic). Je précise que le

livre d'allemand n'est pas tellement plus favorisé. À force de tout compliquer, les élèves ne comprennent strictement plus rien : « actant » pour sujet, par exemple.

On invente des mots très longs, on ignore les relatives ou les infinitifs. Comment peut-on ensuite exiger des élèves un style correct et léger ?

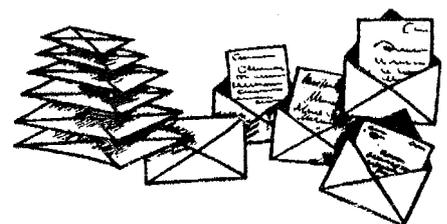
Madame Paumier
69 Lyon

Athènes n'est plus dans Athènes

La Grèce vient de frapper une pièce de deux euros en l'honneur des Jeux olympiques de 2004. Qu'ont-ils écrit sur leur face nationale : « 2 euro » (en grec) et « Athens » (en anglais), alors qu'avant l'occupation de l'Europe par le volapük anglo-états-unien, le français était la langue officielle du CIO, qui a son siège à Genève, ville francophone. Mais Coca Cola est passé par là... Pourquoi n'ont-ils pas écrit Athènes en grec, voire Athinai, translittéré, comme on dit à l'ONU quand on a la flemme de rechercher l'alphabet adéquat.

Au regard de cela et de tout le reste, il est bien évident qu'on ne peut qu'être contre une Europe inféodée à Londres et à Washington.

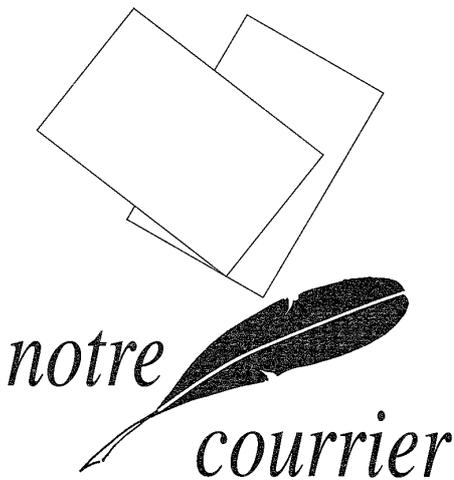
Jean de Lestreez
74 Présilly



Ah ! pour l'amour du grec...

L'Académie française pourrait, outre la condamnation de la féminisation des titres, des abominables « nominé », « différentiel » pour différence, « basique » pour de base ou fondamental, restituer au mot « pédophile », employé à tort et à travers, son sens d'ami des enfants, de même que le bibliophile est l'ami des livres et le zoophile l'ami des animaux. Elle ne saurait que trop, par voie de conséquence, conseiller aux Français, journalistes, grammairiens et éditeurs de dictionnaires commerciaux en particulier, d'utiliser *pédérastie*, tiré également de la racine grecque *pais/paidos*, mais

(Suite en page 22.)



(Suite de la page 21.)

avec aussi erastès cette fois, qui dénonce l'attirance vicieuse vers les enfants.

Jean-Yves Martin-Durance
44 Guérande

Oh ! stagnante...

Entendu le matin du 8 décembre à Europe 1, Martine Aubry, ancien Ministre (d'État ?) qui se verrait bien candidate à la présidence de la République, dire, en parlant du gouvernement Raffarin : « On a stagné le pouvoir d'achat à ceux qui n'en avaient pas ». Certes, elle est coutumière des approximations linguistiques, mais je dis que là, elle se laisse sérieusement aller...

La transitivité, il est vrai, n'a rien à voir avec la transition démocratique et la lutte des classes...

Jean-Louis Trainar
92 Boulogne

« Un parti américain transfrontières »

Je viens de lire le n° 38 de Lettre(s). Excellent, comme de coutume. J'avais vaguement entendu parler de ce projet aberrant, inspiré par un certain Claude Thélot, consistant à diffuser des feuilletons américains sur les chaînes de télévision du service public pour faire apprendre le français aux écoliers. Et merci pour les personnes âgées, grandes consommatrices de télévision, rarement anglophones, qui pourront toujours écouter une radio ou changer de chaîne. Une Carpette anglaise bien méritée, très judicieusement décernée. C'est bien vu aussi pour Jean-Claude Trichet. Bravo !

J'imagine bien que l'excellent article de deux pages que Le Monde diplomatique de

janvier a publié en faveur d'« un monde polyglotte pour échapper à la dictature de l'anglais » ne vous aura pas échappé. S'interrogeant sur ce vaste mouvement qui « incite la plupart des "élites" du monde entier, ce parti américain transfrontières, à faire allégeance à la langue des maîtres, aux concepts qu'elle exprime et à la vision du monde qu'elle véhicule », l'auteur cite ce mot de M. Claude Hagège, professeur au Collège de France, que je trouve parfait : « le prestige des élites industrielles et écono-



miques conduit par snobisme – un ressort dont on ne parle pas suffisamment – les classes moyennes à les imiter, et donc à vouloir apprendre l'anglais. »

Raison de plus de vous féliciter de votre détermination à défendre notre langue.

Jean-Pierre Busnel
35 Rennes

Un limiteur de français

Peugeot-Citroën, l'un des fleurons de notre industrie automobile, vient de présenter sa première petite voiture équipée d'un système dit « Stop and Start ». Voilà au moins une appellation bien française ! Au fin fond la Creuse, comme au cœur de la forêt landaise – entre autres –, chacun aura compris de quoi il s'agissait. En revanche, « Marche-Arrêt » sont deux mots dont il faut croire que bien peu de nos compatriotes auraient saisi le sens !

C'est du moins ce que doivent penser les brillants stratèges des services commerciaux de PSA, qui préfèrent manifester le Harrap's au Robert quand les mots leur manquent pour « définir un concept »...

Robert Planchard
64 Bizanos

Nos lecteurs

Sur la prononciation des mots (étrangers ou non)

DANS le n° 38 de notre revue, nous lisons un article de l'ASULF traitant de la prononciation du mot *Ohio*, désignant à la fois la région des États-Unis explorée et baptisée au XVII^e par Cavalier de la Salle, et l'État créé par la suite, en tant que 17^e État de l'Union.

Reportons-nous au Petit Robert des noms propres. Pour le premier cas (la région, la rivière), aucune indication quant à la prononciation ; dans le second cas (l'État), on donne : « a-i-o », à l'anglaise. On peut donc laisser à nos beaux parleurs de la radio et de la télévision le plaisir de nous servir ce mot à l'anglaise, puisqu'il n'est généralement question pour eux que de l'État d'Ohio.

Il y a bien des mots, du reste, et même des noms communs, d'origine étrangère mais entrés depuis longtemps dans notre langue, que, par anglomanie, on prononce à l'anglaise.

C'est le cas d'*iceberg*, qu'on n'entend plus autrement que prononcé « a-i-ceberg », alors qu'on a toujours dit « isber ». Encore en 1964, le Larousse en deux volumes ne donne que cette dernière prononciation.

Yacht, devenu « iôt » se disait « yak ». Le Petit Larousse précisait même : « *iak* et non *iött* ».

Jungle se dit « jongle » avec cette sonorité mystérieuse qui a disparu avec la « jingle » d'aujourd'hui.

D'une manière plus générale, la prononciation des mots de notre langue a pu changer, surtout depuis une cinquantaine d'années, c'est-à-dire depuis que ces messieurs les « rédacteurs » sévissent sur nos ondes, et établissent « l'usage » que consacrent les dictionnaires, même celui de l'Académie française. Faut-il citer encore une fois le cas du verbe *interpeller* ?

Si bien que nos oreilles s'habituent à entendre n'importe quoi : le « communisme » (spécialité de la dame du Journal télévisé de 20 h à TF1), « Francé » pour *Français* (spécialité de beaucoup de gens, à commencer par

• • •

... ont la parole

notre Président de la République), le « Moyenage » pour *Moyen Âge* (spécialité de l'animateur du jeu télévisé *Questions pour un champion* sur FR3 qui ignore totalement l'accent circonflexe sur la lettre *a* : la *pâte* prononcée la « patte »), et même « eucuménisme » pour *œcuménisme* (dont la prononciation correcte est « écuménisme »).

Quand on pense que nos instituteurs d'antan nous apprenaient à faire la distinction entre les sons *é, è, ê, ai, ais*, et même *un et in* !

Jean Leconte



Monsieur le Directeur de la chaîne de télévision X

ÉTANT de ces Français de plus en plus rares et de plus en plus méprisés qui respectent la culture et la langue de ce pays, je ne puis que vous seriner que, si les dialoguistes de films et de téléfilms peuvent, pour rendre les réparties plus naturelles et plus vivantes, utiliser un langage proche du parler populaire et y introduire, notamment, des mots d'argot connus de tous, ils ne doivent pas, pour autant, cautionner le massacre que la majorité fait de la langue française.

J'ai, en effet, relevé dans un téléfilm récent – ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres et il y a pire ! – : dix « OK » pour un « d'accord » tombé par inadvertance, sans doute, de la plume du dialoguiste (je me demande même si ce n'était pas un « OK d'accord ») ; sept ou huit « *serial killer* » et, plus grave encore, « *serial killeuse* », alors que *tueur en série* fait d'autant mieux l'affaire qu'il ne comporte pas plus de syllabes ; « constat » pour *constatations* ; « vérifs » pour *vérifications* ; je crois même avoir entendu « dom' » pour *domicile*, toutes abréviations aberrantes qui n'apportent rien et rendent, au contraire, la compréhension difficile aux ennemis jurés de la paresse intellectuelle. Sans oublier l'inversion désormais

systématique de la phrase interrogative directe, alors que, je vous le rappelle aussi, il existe beaucoup de Français qui ne disent pas « t'es qui ? », « comment tu vas ? », « tu fais quoi ? ». Sans oublier, non plus, la grotesque féminisation des titres, condamnée par l'Académie française et que la Chancellerie elle-même semble, enfin, décidée à abandonner.

En acceptant de telles facilités, réalisateurs et journalistes mal informés et incompetents se rendent responsables de ce massacre de la langue, de même qu'ils ne sont pas innocents de l'opinion que le peuple se fait de la justice lorsqu'ils truffent leurs actions d'hérésies procédurales. Je ne saurais trop féliciter, cependant, le réalisateur de cet extraordinaire « Dans la tête du jour » qui démontre que l'on peut faire de l'excellente télévision en se fondant sur des données techniques exactes, contrairement à ce « Dominici » exécrable sur ce terrain, malgré le talent de Michel Serreau, et contrairement à

tant de films et téléfilms qui favorisent l'adoption par les Français du mauvais goût et des mauvaises habitudes américaines, le manque de tenue à table, la perte du goût de l'effort et du sens des responsabilités, par exemple. Rappelons que, par le biais des œuvres de fiction, on concourt à former la personnalité d'un grand nombre de téléspectateurs qui se moulent, plus ou moins consciemment dans les personnages qu'on leur offre en exemple.

Il existe un proverbe allemand universellement connu qui dit : « Heureux comme Dieu en France ». Il n'y a que les Français qui ne le savent pas, parce qu'il ne leur est plus enseigné à apprécier les merveilles de ce pays, parce que les médias ne font pas beaucoup d'effort pour les mettre en garde contre le naufrage dans le ridicule et contre l'abandon d'une merveilleuse langue à vocation universelle !

Jean-Yves Martin-Durance

(Suite de la page 24.)

belles convictions évoquait un prétendu racisme antibreton qui, en marge de la persécution langagière, s'exprimerait en... Bécassine. N'est-ce pas un peu faire flèche de tout bois ? Ce personnage, créé en 1910 par le peintre et dessinateur Joseph Pinchon, le Quillet de 1938 le décrit banalement comme « une petite bonne bretonne à la figure ronde et rouge à laquelle sont attribuées les aventures les plus comiques ». En 1960, le Grand Larousse, tout aussi sympathique, y voit un « type de servante bretonne, brave fille, mais étourdie ». Au Jour de l'an 2005, une carte de vœux nous est parvenue de Quimper, mise dans le commerce en Bretagne par les éditions Jos ; l'illustrateur Jean-Louis David y représente une Bretonne qui ressemble à Bécassine quadragénaire ; c'est stylisé, un peu caricatural, nullement dépréciatif.

Le choix des arguments importe quand on discute d'une cause comme

celle de la survivance souhaitée des langues régionales, débat qu'il est normal d'animer, mais épineux de passionner, ce que font d'office ceux qui veulent qu'il dégénère.

Qui s'intéresse à ces questions doit rester conscient de deux choses. La première, c'est que presque toutes les langues européennes, dont plusieurs sont concurrentes, appartiennent à la même parentèle, l'immense rameau indo-européen, ayant le sanscrit pour ancêtre le plus lointainement connu, chaque idiome en ayant absorbé d'autres au cours de l'histoire par un phénomène d'intégration identique à celui qui a brassé les populations ; il ne devrait donc y avoir là que des questions à débattre en famille. La seconde chose à ne pas oublier, mais le risque est faible, c'est que, malheureusement, il se dit des sottises dans toutes les langues.

P.-V. B.



Ces débats sont une affaire de famille

UN LECTEUR du *Monde*, M. Salesse, de Varetz (Corrèze), a envoyé à ce quotidien, qui l'a publiée (12 novembre 2004), une lettre où il dit : « Défendre la francophonie ne peut se comprendre que si l'on parle soi-même plusieurs langues, ce qui devrait être le cas de tout Français cultivé, quelles que soient les langues choisies. Défendre la francophonie quand on ne parle que français signe un constat d'échec de sa propre culture, incapable de s'enrichir de la culture véhiculée par les autres langues, ne fussent-elles qu'euro-péennes. »

La francophonie est confrontée là, dans le contexte international, aux langues étrangères, chacune armée de sa compétitivité. Sans être aussi sévère que M. Salesse, nous admettons volontiers que, pour louer les qualités de sa propre langue, il est excellent d'en connaître d'autres. Connaissance préférable à tous les niveaux : une femme émigrée écrivait récemment qu'à la maison elle ne voulait parler que sa langue maternelle avec ses enfants, francophones, afin qu'ils fussent bilingues ; – sagesse.

Très peu polyglotte, hélas !, le signataire du présent article se doit de préciser qu'il laisse avec bonheur à plus polyglotte que lui le soin de défendre la francophonie ; il se borne à défendre, autant qu'il le peut, la langue française contre ceux qui l'altèrent, la polluent, la galvaudent ; cela lui suffit. Mais la francophonie fait partie des matériaux de l'information, qui en rend compte ; elle a donc sa place élémentaire dans cette chronique. C'est le cas aujourd'hui.

Le 21 janvier 2005 eut lieu à Paris un colloque franco-allemand où fut plaidée une cause précaire : persuader les hauts responsables de « redonner une chance à l'allemand et au français dans les cursus scolaires des deux pays ». Les participants estimaient paradoxal, relate le quotidien cité plus haut, que deux pays dont chacun est le premier partenaire économique de l'autre communiquent « non dans leurs langues respectives mais par commo-

dité en anglais », ajoutant cette consigne en intertitre : « Refuser le tout-anglais dans les échanges internes » ; ces mots étaient repris d'un ordre syndical s'appuyant sur la loi Toubon, et inspirant une action qui a réussi, a-t-on vu, à un groupe CFTC dans une compagnie d'assurance. Chefs d'entreprise et secrétaires de chambre de commerce confirmèrent que la France et l'Allemagne manquent réciproquement de personnes bilingues, et tous le déplorèrent.

Ainsi, faute d'« *europa* », de langue annexe scientifiquement élaborée (elle existe pourtant), et plutôt



que de parler anglais, apprenons donc la langue de ceux que nous voulons comprendre et à qui nous voulons parler. Bravo !... mais si nous avons, ou souhaitons avoir, beaucoup d'interlocuteurs de par le monde, nous faudra-t-il apprendre toutes les langues de Babel ? Or, dans le même journal, une semaine juste plus tard (29 janvier), une suggestion s'amorce, encore interrogative, mais prometteuse pour le bienheureux cursus, et en éditorial, sous le titre : « L'enjeu universitaire ».

Citons : « L'image de l'enseignement supérieur français, dans le monde, est médiocre ; [...] la grande misère des universités l'a aggravée. Quelle stratégie adopter ? Faut-il continuer à privilégier la francophonie ? Ne vaudrait-il pas mieux proposer aussi, dans certaines disciplines, des enseignements en anglais ? S'y refuser, c'est se priver du vivier des étudiants asiatiques,

qui sont devenus la pépinière de l'élite scientifique et du monde des affaires de demain. » La réponse sera dans les faits, dont l'entêtement, au dire de quelqu'un qui s'y connaissait, est sans pareil.

La question des langues régionales est-elle un aspect interne de la défense de la francophonie ? Les deux problèmes ne semblent pas de même nature. Chez les « minoritaires », nous sommes dans le culturel et le nostalgique, parfois manipulés en vertu de traditions – recours très contestable puisqu'il en est de bonnes et de mauvaises, et que souvent un activisme régressif s'en prévaut. Des récentes polémiques voici deux échos, captés de deux aires linguistiques différentes.

Des supporteurs de l'occitan militent pour qu'il renaisse et qu'il subsiste là où il s'est maintenu. Nulle objection de principe tant que le prosélytisme ne dérive pas en utopie. Cette réserve est motivée par le souvenir d'un projet où peut-être la plaisanterie avait sa part, mais que quelques-uns parurent prendre au sérieux ; ils imaginaient de ressusciter, au nom de l'occitan, l'indépendance de la Septimanie, région des environs de Béziers qui fut un marquisat souverain de 878 à 1223. Certes, ce petit État a vécu, mais, objection de fait, l'occitan n'existe pas. Ce qui existe, ce sont des *langues occitanes*. Un spécialiste de l'une de ces langues, M. Philippe Blanchet, signalait récemment (*le Monde*, 29 janvier 2005) l'existence d'« un lobby actif de militants nationalistes de la "Grande Occitanie" », qui, ajoutait-il, « obtient trop fréquemment la diffusion par les médias les plus réputés d'une seule langue dite occitane et de la "nation" dont elle serait la base ». Bref, une nation linguistiquement balkanisée...

Le breton n'est pas un danger pour le français. Mais là aussi la perspective est faussée par des arrière-plans subreptices. Un de ces plaidoyers pleins d'assurance où excellent les

Pierre-Valentin BERTHIER

(Suite en page 23.)